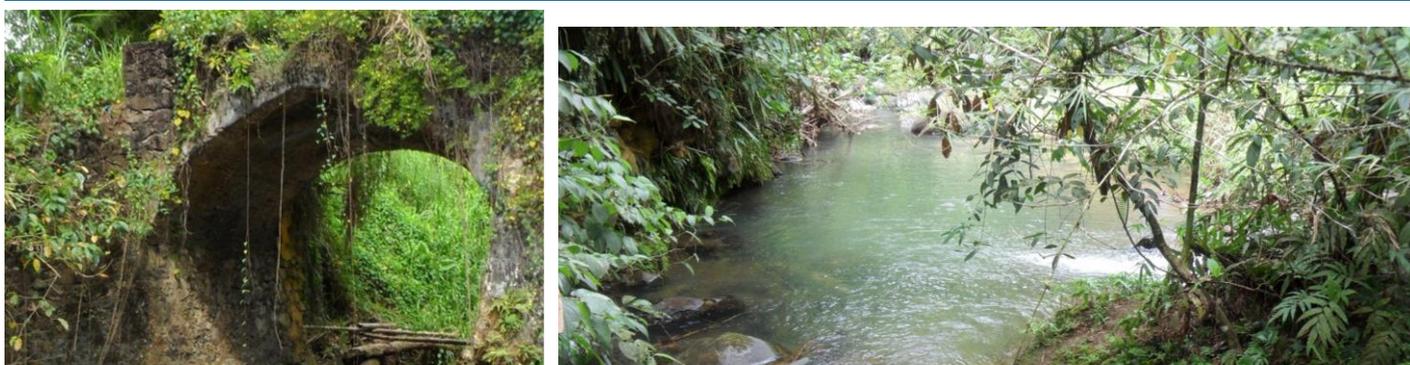




Contrat de Rivière du bassin versant du Galion

Dossier définitif

Version finale



ANT 15605B

Novembre 2015





Le mot du Président

Le Contrat de Rivière du Bassin Versant du Galion prend forme, étape après étape, validé aujourd'hui par le Comité de Rivière. Un contrat de milieu est avant tout un engagement volontaire et partenarial, permettant de rassembler les compétences et les moyens de différents experts publics et privés, autour d'un programme cohérent de sauvegarde, de restauration environnementale et d'exploitation harmonieuse d'un territoire naturel. Telle est notre ambition ; Tel est notre défi !

La Rivière du Galion fait partie du patrimoine naturel martiniquais à plusieurs égards : son bassin versant et ses affluents, sur un territoire de 44,5 km², marient les intérêts écologiques et économiques de quatre communes : Gros-Morne, Sainte-Marie, Le Robert et La Trinité. Elle prend naissance dans les hauteurs des Pitons du Carbet sur le Morne Bellevue d'une altitude de 694m. A la Confluence au Gros Morne, des Bras Gommier et Bras verrier, elle parcourt une distance de 22,4 km jusqu'à la Baie du Galion, à la rencontre des milieux marins.

Les menaces qui pèsent sur notre milieu naturel sont avérées et justifient pleinement l'existence d'un tel contrat. Il est donc indispensable d'assurer pour les 5 prochaines années une gestion raisonnée et responsable de la ressource en eau, d'anticiper et limiter les pénuries ou inondations et d'éviter les sources de pollutions quelles qu'en soient la nature. Enfin, et non des moindres, préserver l'état écologique des eaux souterraines.

Le présent plan d'action s'articulera ainsi autour de cinq grands volets :

- Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux,
- Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion,
- Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation,
- Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques,
- Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance.

Par l'établissement -et la signature prochaine- du Contrat de Rivière du Bassin Versant du Galion, nous souhaitons signifier et encourager l'engagement des partenaires publics, institutionnels et privés dans un véritable projet citoyen et durable. Les objectifs sont ambitieux, mais la valeur du patrimoine environnemental, culturel et historique de la Rivière du Galion nous unit dans un geste commun visant à assurer l'avenir de notre territoire. Ce Contrat sera notre « potomitan » pour partager ensemble, la globalité des enjeux.

Il en va de la qualité de vie de nos administrés, d'un développement économique et touristique pérenne, et plus globalement de notre capacité à inspirer les générations futures pour maintenir la fierté d'appartenance à un territoire d'exception.

Bonne lecture

Christian Palin,

Président du Comité Rivière du Galion.

Table des matières

1.	Le Contrat de Rivière du Galion	9
1.1	La carte d'identité du bassin versant du Galion	10
1.2	Le Contrat de Rivière dans les grandes lignes	11
1.3	Les grandes dates de l'élaboration du Contrat de Rivière du Galion	12
1.4	Les acteurs du Contrat de Rivière.....	13
1.4.1	Les partenaires du Contrat de Rivière adhèrent librement à la démarche	13
1.4.2	Le Comité de Rivière, instance décisionnelle, est désigné par arrêté préfectoral	13
1.4.2.1	Le Comité de Rivière	13
1.4.2.2	La Présidence.....	15
1.4.2.3	Le bureau restreint émane du Comité de Rivière	16
1.4.3	Cap Nord Martinique est depuis 2009 la Structure porteuse en charge de l'animation du contrat	16
2.	Le Dossier préalable de candidature	17
3.	Le diagnostic partagé du bassin versant du Galion	19
3.1	Le territoire : bassin versant et réseau hydrographique	19
3.2	Les principaux usages de l'eau du bassin versant du Galion est représentatif des enjeux de gestion de l'eau de la Martinique.....	20
3.3	Un bassin soumis à de forts risques	21
3.4	Organisation du territoire, le contexte institutionnel.....	22
3.5	Un patrimoine naturel et culturel riche	23
3.6	Les pressions sur la qualité des eaux	24
3.6.1	L'assainissement des eaux usées	25
3.6.2	Les pressions agricoles	26
3.6.3	Problématique de l'érosion des sols	28
3.6.4	Les pressions industrielles en lien avec une activité importante sur le bassin versant	29
3.7	La pression de prélèvement sur la ressource en eau	30
3.8	La qualité des eaux et des milieux aquatiques	31

3.8.1	Les eaux souterraines sont dans l'ensemble peu influencées par les activités anthropiques.....	31
3.8.2	Qualité des cours d'eau	32
3.8.3	Qualité de la baie du Galion.....	33
3.9	Une approche complémentaire pour enrichir le diagnostic partagé, l'étude sociologique	34
3.9.1.1	Le déroulement de l'étude	34
3.9.1.2	Les grandes thématiques abordées par les personnes rencontrées	35
3.9.1.3	Les principales conclusions de l'étude sociologique	37
3.9.1.4	Les préconisations pour un contrat de rivière pérenne et démocratique	39
3.10	Synthèse des enjeux issus du diagnostic partagé	40
4.	Le plan d'action : vision d'ensemble et justification des actions	41
4.1	La construction du plan d'action	42
4.2	Volet A. Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux	43
4.2.1	A1- Améliorer les performances de l'assainissement collectif des eaux usées.....	43
4.2.2	A2- Limiter les effets des flux de ruissellement des eaux pluviales	44
4.2.3	A3- Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricole.....	45
4.2.4	A.4. Réduire et améliorer la qualité des effluents industriels	45
4.3	Volet B1. Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion.....	46
4.3.1	B1.5 Assurer l'entretien raisonné des cours d'eau	46
4.3.2	B1.6. Mettre en œuvre un programme intégré de préservation et de gestion des zones humides	47
4.3.3	B1.7. Mettre en valeur le patrimoine culturel et développer une offre éco-touristique	48
4.3.4	B1.8. Rétablir les continuités écologiques sur le bassin versant	49
4.4	Volet B2. Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation	51
4.4.1	B2.9. Améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages sur le bassin versant.....	51
4.5	Volet B3. Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques.....	52

4.5.1	B3.10. Améliorer la qualité des eaux prélevées et l'adduction en eau potable	52
4.5.2	B3.11. Maîtriser les prélèvements dans les cours d'eau et lutter contre les gaspillages	52
4.5.3	B3.12. Améliorer la connaissance et la gouvernance des équilibres quantitatifs.....	53
4.6	Volet C. Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance	54
4.6.1	C.13. Améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques	54
4.6.2	C.14.Sensibiliser et former à la protection de l'environnement	54
4.6.3	C.15. Faire vivre le Contrat de Rivière	56
4.7	Répartition par maître d'ouvrage	57
5.	Budget et financement du plan d'action	58
5.1	Répartition des actions par volet	58
5.2	Répartition des actions par objectif.....	59
5.3	Volet A : Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux	60
5.4	Volet B1 : Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion.....	61
5.5	Volet B2 : Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation	62
5.6	Volet B3 : Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques.....	62
5.7	Volet C : Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance	63
5.8	Répartition par partenaires financiers	64
6.	L'articulation du Contrat de Rivière avec les outils de planification du territoire.....	66
6.1.1	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique un outil d'application de la Directive Cadre sur l'Eau	66
6.1.2	Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation de Martinique (PGRI)	72
6.1.3	Le Schéma d'Aménagement régional valant Schéma de mise en valeur de la Mer (SAR / SMVM).....	73

6.1.4	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Cap Nord Martinique	74
6.1.5	La charte du Parc Naturel Régional de la Martinique	74
6.1.1	Le schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	76
7.	Le Management et le suivi du Contrat de Rivière	77
7.1	Un Comité de Rivière pour suivre le Contrat.....	77
7.2	Une structure porteuse pour animer la démarche	77
7.3	Une palette d'outils au service du Contrat de Rivière	78
7.3.1	Un tableau de bord pour suivre les projets	78
7.3.2	L'observatoire de la qualité des eaux du bassin versant	79
7.3.3	Un plan de communication pour rassembler	79

Liste des figures

Figure 1 : Carte du bassin versant du Galion (source EGIS EAU)	19
Figure 2 : Zones d'intérêt écologique majeur sur le bassin versant (ZNIEFF, ZH et espaces protégés)	23
Figure 3 : localisation des principales stations d'épuration sur le bassin versant.....	26
Figure 4 : Répartition des surfaces cultivées sur le bassin versant du Galion (Source : RGP 2011 - découpage des surfaces pour l'état des lieux 2013 du district hydrographique-Observatoire de l'eau / EGIS EAU)	27
Figure 5 : Localisation des principales installations industrielles sur le bassin versant	29
Figure 6 : Prélèvements d'eau sur le bassin versant du Galion.....	30
Figure 7 : Localisation des ouvrages étudiés par FISH PASS (étude complémentaire n°3)	50
Figure 8 : Retenue de Montvert (photo : EGIS)	53
Figure 9 : Volet A, ventilation budgétaire par objectif.....	60
Figure 10 : Volet B1, ventilation budgétaire par objectif.....	61
Figure 11 : Volet B3, ventilation budgétaire par objectif.....	62
Figure 12 : Volet C, ventilation budgétaire par objectif.....	63
Figure 13 : Extrait du Schéma d'Aménagement Régional	73
Figure 14 : Parc Naturel Régional de la Martinique	75
Figure 15 : Le plan de communication du Contrat de rivière	80

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des membres du comité de rivière du bassin versant du Galion	14
Tableau 2 : Liste des membres du bureau restreint.....	16
Tableau 3 : Liste des principaux cours d'eau sur le bassin versant du Galion.....	20
Tableau 4. Implication des principales institutions sur le bassin versant du Galion	22
Tableau 5 : Caractéristiques des STEP du bassin versant.....	25
Tableau 6 : Positionnement des ouvrages étudiés par FISH PASS (étude complémentaire n°3)	50
Tableau 7 : répartition des actions par maître d'ouvrage	57
Tableau 8 : Répartition des actions par volet.....	58
Tableau 9 : Contributions estimatives des partenaires financiers	64
Tableau 10 : Intervention des partenaires financiers dans le plan d'action du contrat de rivière	65

1. Le Contrat de Rivière du Galion

Le Contrat de Rivière du Galion émane d'une volonté des acteurs locaux (Chambre d'Agriculture de la Martinique, Exploitation agricole du Galion, SMTVD, Gravillonord, Syndicat des Communes du Nord Atlantique, Usine du Galion) et de la Sous-Préfecture de Trinité. L'objectif initial était d'apporter une réflexion et des réponses complémentaires, sur le moyen et le long terme aux solutions apportées dans l'urgence après les forts étiages des carêmes de 2001 & 2003.

Suite à ces périodes de crise, l'Office Départemental de l'Eau (ODE) a engagé la réalisation d'un « Schéma de gestion rationnelle des eaux » sur le bassin versant du Galion. Cette étude menée en 2005, avait pour principal objet de dresser un état des lieux et d'établir un diagnostic des besoins en eau et des ressources disponibles.

Parmi ses conclusions, ce schéma met en évidence le fait que la disponibilité et la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant peut être un facteur limitant du développement du territoire et des activités sur le bassin versant.

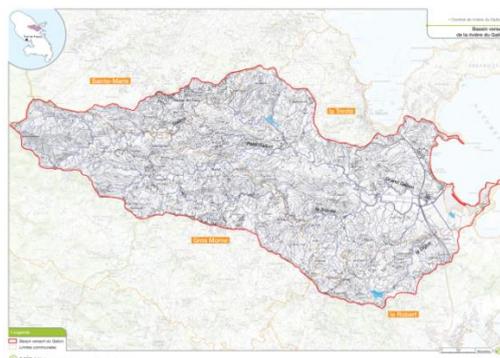
Conscients de la nécessité d'une démarche territoriale, concertée et intégrée pour répondre aux problématiques de gestion de la ressource, les partenaires institutionnels, techniques et financiers ont opté pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat de Rivière plutôt qu'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ce choix a été fait avec l'appui technique de l'ODE et de la DEAL.

Porté jusqu'en 2008 par le SCNA qui a soumis ce projet à la labellisation au Comité de Bassin, le Contrat de Rivière du Galion a retrouvé une nouvelle dynamique depuis 2009 lorsque la CCNM, aujourd'hui Cap Nord Martinique est devenue structure porteuse.

1.1 La carte d'identité du bassin versant du Galion



**Bassin versant du Galion,
Martinique**



Superficie :	44,5 km ²
Communes concernées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gros-Morne, ■ Sainte-Marie, ■ Le Robert, ■ Trinité
Population estimée¹	7 700 habitants
Principales activités humaines en lien avec les milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agriculture : banane et canne à sucre essentiellement ainsi qu'une activité d'élevage réduite. ■ Activités industrielles : agroalimentaire, production de peintures, carrières... ■ Bassin versant stratégique pour l'alimentation en eau potable ■ Pression liée à l'assainissement des eaux usées domestiques en amélioration avec des marges de progrès importantes ■ Activités récréatives : liées au patrimoine naturel et culturel encore insuffisamment valorisé
Cours d'eau principaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rivière du Galion : 20,47 km ■ Rivière Petit Galion : 8,71 km ■ Rivière de la Tracée : 8,36 km ■ Rivière de la Digue : 5,17 km
Masse d'eau DCE	FRJR106
État chimique DCE 2013	bon
État écologique DCE 2013:	Moyen
Exutoire du bassin versant	Baie du Galion – masse d'eau DCE FRJC014 Baie du Galion

¹ Source : Etat des lieux DCE du district hydrographique (2013)

1.2 Le Contrat de Rivière dans les grandes lignes

	Contrat de Rivière
<i>Définition</i>	Engagement moral, technique et financier entre maîtres d'ouvrages locaux et partenaires financiers sur un programme d'actions concertées pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques.
<i>Portée réglementaire</i>	Contractualisation à valeur morale, basée sur une volonté politique commune. Absence de portée réglementaire.
<i>Textes de référence</i>	Circulaire du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie.
<i>Horizon</i>	Contrat sur 5 ans , renouvelable pour 5 ou 10 ans.
<i>Périmètre</i>	Périmètre cohérent et pertinent sans valeur réglementaire.
<i>Principaux acteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de Rivière, ▪ Structure porteuse d'animation et de financement des études (Cap Nord Martinique), ▪ ODE, Services de l'Etat (DEAL), les collectivités territoriales, ▪ Comité de Bassin.
<i>Principales étapes de l'élaboration</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier préalable, ▪ Agrément provisoire par le Comité de Bassin, ▪ Arrêté de constitution du Comité de Rivière, ▪ Élaboration et approbation du contrat par le Comité de Rivière, ▪ Agrément définitif du Comité de Bassin, ▪ Signature du Contrat de Rivière, ▪ Mise en œuvre.

1.3 Les grandes dates de l'élaboration du Contrat de Rivière du Galion

Carêmes 2001 & 2003	Étiages sévères provoquant des restrictions en eau
2004 – 2005	Pilotage par l'Office de l'Eau d'une étude intitulée « Schéma De Gestion Rationnelle des Eaux »
Juin 2007	Élaboration du Dossier Sommaire porté par le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA).
12 juillet 2007	Présentation du dossier en comité de Bassin et agrément provisoire au projet de contrat de rivière du Galion.
3 décembre 2007	Arrêté Préfectoral n°073906 portant création du Comité de rivière du Galion.
19 septembre 2008	Le SCNA se dessaisit du dossier, faute de moyens humains et du fait de difficultés de fonctionnement.
24 avril 2009	Par décision du conseil communautaire, la CCNM (Cap Nord Martinique) devient la structure porteuse du projet
Mai 2009	Des pluies intenses ont provoquées des inondations importantes
Octobre 2009	Création d'une cellule d'animation, de coordination et de suivi du Contrat de Rivière, recrutement de Danielle Marie-Louise en tant que chargée de mission.
16 avril 2010	Première réunion pour la mise en place du Comité de Rivière présidée par Mr Ange Lavenaire.
Février 2011	Démarrage de la mission d'élaboration du dossier définitif confiée à EGIS EAU.
Mars – Juin 2011	Rencontre avec 25 acteurs / partenaires concernés par le contrat de Rivière
Novembre 2011	Comité de Rivière : Validation du diagnostic partagé
Décembre 2012 – Mai 2015	Pilotage et réalisation des 7 études complémentaires identifiées lors de la phase de diagnostic
Mai & Septembre 2013	6 ateliers de travail pour le partage des enjeux et les pistes d'action
Décembre 2013	Comité de Rivière : Approbation du logo du Contrat de Rivière
Septembre 2014	Comité de Rivière : Désignation d'une nouvelle présidence du Comité de Rivière
Novembre 2014	Ébauche du plan d'action du Contrat de Rivière
Décembre 2014 – Septembre 2015	Concertation des acteurs et partenaires sur le plan d'action
Octobre 2015	Comité de Rivière : Validation du plan d'action à l'unanimité
Novembre 2015	Présentation du dossier définitif pour agrément au Comité de Bassin
2016 – 2020	Mise en œuvre du premier contrat de rivière

L'élaboration du premier Contrat de Rivière du Galion s'est donc déroulée sur une dizaine d'années. Cette période s'explique par des temps d'arrêts et des questions de gouvernance, notamment au démarrage. Cependant, elle est aussi le temps de la réflexion, d'une importante concertation, un partage et une validation de l'ensemble des livrables.

De plus, si la période de mise en œuvre du Contrat de Rivière démarre officiellement en 2016, cette période d'élaboration a déjà permis de créer une dynamique autour du bassin versant, de fédérer les acteurs et de favoriser les initiatives pour la préservation des milieux aquatiques.

1.4 Les acteurs du Contrat de Rivière

1.4.1 Les partenaires du Contrat de Rivière adhèrent librement à la démarche

Le Contrat de Rivière est un outil opérationnel de gestion durable et raisonnée de la ressource en eau et des usages sur le territoire. La construction et la mise en œuvre de cet outil passe par la constitution et l'animation d'un réseau d'acteur.

Ces acteurs sont intégrés dans une large concertation qui inclut les usagers et habitants du bassin versant et des institutions / administrations dont :

- les communes de Le Robert, Gros Morne, Sainte-Marie, Trinité, la Région
- les acteurs du monde agricole (les exploitations agricoles du Galion, Malgré Tout, La Richard, Ressource, Mont Vert, Chambre d'agriculture, Banamart, les éleveurs, etc.)
- les industriels (SA Denel, la sucrerie du Galion, Gravillonord, SIAPOC, Albioma, etc.)
- les acteurs de la distribution d'eau potable et de l'assainissement (SCNA, SICSM, le Conseil Général de la Martinique)
- le service départemental d'incendie et de secours
- les administrations de l'État (Sous-préfecture de Trinité, DEAL, DJSCS, DAAF, ARS, etc.)
- les établissements publics et personnes qualifiées (ODE, BRGM, ONF, PNRM, CELRL, CIRAD, IRD etc.)

Ce réseau d'acteur a été fortement impliqué pour l'élaboration du plan d'action dans lequel ces structures interviennent soit en tant que porteur de projet, partenaire technique ou partenaire financier (ces rôles n'étant pas exclusifs).

1.4.2 Le Comité de Rivière, instance décisionnelle, est désigné par arrêté préfectoral

1.4.2.1 Le Comité de Rivière

Le Comité de Rivière est l'instance clé du contrat. Il est chargé de veiller à l'application des orientations du Contrat de Rivière sur le terrain et de suivre la mise en œuvre des programmes d'actions.

Au préalable, il est chargé durant la phase d'élaboration du contrat de rivière, de piloter le dossier définitif. Il définit les objectifs du contrat et la stratégie d'actions à suivre.

La composition du Comité de Rivière, issue de l'arrêté Préfectoral n°073906 du 03 décembre 2007 a depuis, fait l'objet d'un arrêté modificatif n°2015093-0002 du 03 avril 2015 pour ajuster les changements de dénomination de certaines instances et permettre une entrée du Conservatoire du Littoral au sein du collège des représentants des établissements publics et personnes qualifiées :

Tableau 1 : Liste des membres du comité de rivière du bassin versant du Galion

Représentants les collectivités territoriales	Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Maire de Sainte-Marie, Monsieur le Maire de Trinité, Monsieur le Maire du Robert, Monsieur le Maire du Gros-Morne, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, Monsieur le Président du Syndicat de Communes du Nord Atlantique, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique.
Représentants des administrations	Monsieur le Sous-Préfet de Trinité, Monsieur le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (2), Monsieur le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé.
Représentants des organisations professionnelles et des usagers de la rivière	Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Directeur de l'exploitation agricole La Richard, Monsieur le Directeur de l'exploitation agricole du Galion, Monsieur le Directeur de l'ASA Mont Vert, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Martinique, Monsieur le Directeur de l'Usine du Galion, Monsieur le Directeur de Société Anonyme Denel, Monsieur le Directeur de Gravillonord, Monsieur le Président du Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets, Madame la Présidente de la Fédération Départementale des Associations de Protection de l'Environnement, Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,

	<p>Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Associations de Consommateurs,</p> <p>Madame la Présidente du Comité Martiniquais du Tourisme,</p> <p>Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours.</p>
<p>Représentants des établissements publics et personnes qualifiées</p>	<p>Madame la Directrice de l'Office de l'Eau,</p> <p>Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts,</p> <p>Monsieur le Directeur Régional du Bureau de Recherches Géologiques et Minières,</p> <p>Monsieur le Président de l'Université des Antilles,</p> <p>Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de la Martinique,</p> <p>Monsieur le Directeur du Campus Agro Environnemental Caraïbe,</p> <p>Madame la Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.</p>

D'après l'article 2 de l'arrêté préfectoral N°073906 :

« Le Comité de Rivière est chargé de suivre l'état d'avancement du contrat, sa bonne exécution. Il assure la promotion et valorise les opérations du Contrat de Rivière. Il veille au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage et du calendrier. En fin de contrat, il prépare le bilan du Contrat de Rivière. »

Au-delà de la durée du Contrat de Rivière, il a vocation à poursuivre une mission de coordination et d'organisation de la concertation entre tous les acteurs du bassin.

Le Comité de Rivière du Galion est composé de 36 membres représentatifs du tissu économique et social du territoire

1.4.2.2 La Présidence

Monsieur Christian Palin a été élu Président du Comité de Rivière en 2014, succédant ainsi à Mme Gisèle Maxime.



Son rôle est de :

- Conduire la procédure d'élaboration du projet de Contrat de Rivière par le Comité de Rivière, à l'approbation duquel il soumet obligatoirement les différentes phases d'avancement.
- Présider toutes les réunions du Comité, représente le Comité de Rivière à l'extérieur, signe tous les documents officiels et engage le Comité.

1.4.2.3 Le bureau restreint émane du Comité de Rivière

Désigné lors de la mise en place du comité de rivière, le bureau restreint participe :

- au suivi régulier de l'avancement du projet,
- au pilotage technique de la démarche,
- à la préparation des options, alternatives et documents de travail à soumettre au comité de rivière.

Sa composition a été définie sur la base de l'arrêté préfectoral de décembre 2007. Elle a été révisée en 2014 par arrêté modificatif du 03 avril 2015 pour intégrer le PNRM et l'ONF.

Tableau 2 : Liste des membres du bureau restreint

Représentants les collectivités territoriales	Conseil Général de la Martinique
	SCNA
Représentants des administrations	DEAL
	DAAF
Représentants des organisations professionnelles et des usagers de la rivière	Exploitation agricole du Galion
	GRAVILLONORD
	SMTVD
	Service Départemental d'Incendie et de Secours
Représentants des établissements publics et personnes qualifiées	Office de l'Eau de la Martinique
	Parc Naturel Régional de la Martinique
	Office National des Forêts

1.4.3 Cap Nord Martinique est depuis 2009 la Structure porteuse en charge de l'animation du contrat

La première structure porteuse du Contrat de Rivière était le Syndicat des Communes du Nord-Atlantique (SCNA). Cet établissement public de coopération intercommunale est en charge de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur son territoire. Sur le bassin versant du Galion, elle est la seule à effectuer des prélèvements pour ses besoins en eau potable, et est présente sur une grande partie du territoire.

Le choix de cette structure était cohérent avec la problématique principale qui avait été identifiée, celle de la gestion de la ressource.

Après le désengagement en 2008 du SCNA, le relais a été passé à Cap Nord Martinique (ex CCNM) en 2009. Cette évolution apporte de la cohérence au contrat de milieu par rapport à l'élargissement des enjeux du bassin versant :

- en interne car l'intercommunalité est compétente sur l'ensemble du bassin versant
- en externe car les autres contrats sont également portés par les communautés d'agglomération dans le Centre et dans le Sud.

2. Le Dossier préalable de candidature



Le **dossier sommaire** établi en juin 2007 :

- Caractérise succinctement le bassin versant du Galion,
- Décrit les activités humaines et les usages de l'eau,
- Identifie des enjeux et des perspectives sur le territoire
- Propose des pistes d'action qui pourraient être mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Rivière,
- Définit trois enjeux prioritaires (voir encadré).

Les enjeux identifiés dans le dossier de candidature sont les suivants :

- La gestion quantitative de la ressource
- L'amélioration de la qualité écologique et chimique des cours d'eau avec un nécessaire lien terre/mer
- La reconquête des milieux aquatiques et la valorisation patrimoniale.

Le dossier de candidature réalisé en 2007,

▪ **Liste une partie des documents d'orientation et de programmation avec lesquels devra s'articuler le Contrat de Rivière**

Le dossier sommaire de 2007 précise la nécessaire articulation avec le Schéma Directeur à Vocation Piscicole de la Martinique, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le Plan de Prévention des Risques Naturels. A ces documents s'ajoute la charte du Parc Naturel Régional de la Martinique (en cours de révision), des documents d'urbanisme tels que le Schéma d'Aménagement Régional et le Schéma de Mise en Valeur de la Mer de 1998, le SCoT de la CCNM (devenue Cap Nord Martinique), les POS et PLU des 4 communes

▪ **Rappelle l'importance de l'animation pour la réussite de la démarche**

« *L'animation, le suivi et le bilan du contrat nécessitent la création d'un poste de chargé de mission à plein temps. Le chargé de mission assurera la conduite technique et l'animation globale du contrat, le suivi des travaux, le bilan des opérations ainsi que les actions de communication. La conduite administrative du contrat et le secrétariat du Comité de Rivière seront assurés par le chargé de mission.* »

▪ **Présente une structure porteuse, qui a changé depuis, pour assurer la maîtrise d'ouvrage des études complémentaires nécessaires et l'élaboration proprement dite du projet de contrat.** Depuis 2009, Cap Nord Martinique a pris le relais du SCNA en tant que structure porteuse du Contrat de Rivière.

▪ **Liste les études complémentaires** pour approfondir les connaissances et les actions à mener dans les domaines suivants afin de compléter l'état des lieux et de répondre aux enjeux du diagnostic :

- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Amélioration de la qualité écologique et chimique des cours d'eau avec un nécessaire lien terre / mer

- Reconquête des milieux aquatiques et valorisation patrimoniale
- Coordination, animation, suivi et bilan du contrat de rivière
- **Propose la composition du Comité de Rivière**

Une proposition qui sera suivie dans la rédaction de l'arrêté préfectoral de décembre 2007 portant sa création.

- **et définit le budget du Contrat de Rivière**

« Les actions à mener ne seront envisagées qu'au vu de l'analyse des résultats des études complémentaires. Elles sont donc les seules à être estimées avec le budget de fonctionnement du chargé de mission. »

AMELIORATION DE LA QUALITE ECOLOGIQUE ET CHIMIQUE DES COURS D'EAU AVEC UN NECESSAIRE LIEN TERRE / MER	
Etude de la qualité des eaux superficielles	50 000 €
Etude de l'assainissement domestique	60 000 €
Etude de la réduction des pollutions d'origine agricole	Etude pouvant être réalisée par un stagiaire (6 mois)
Etude des pollutions d'origine industrielle	Etude pouvant être réalisée par un stagiaire (6 mois)
RECONQUETE DES MILIEUX AQUATIQUES ET VALORISATION PATRIMONIALE	
Etude globale du fonctionnement physique des cours d'eau	20 000 €
Etude du potentiel touristique	Etude pouvant être réalisée par le chargé de mission
Etude piscicole	Etude en cours de réalisation par l'ODE
GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE	
Etude de la pertinence du débit réservé	Etude pouvant être réalisée par l'ODE
Etude globale de l'alimentation en eau potable	Etude en cours au SCNA
Etude du mode de gestion de l'eau (agriculture et industrie)	30 000 €
Etude d'aménagement de sites pour la défense incendie	40 000 €
COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE	
Investissement	17 500 €
<i>Ordinateur</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Véhicule</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Bureau</i>	<i>1 500 €</i>
Fonctionnement	38 880 €/an
<i>Salaire</i>	<i>2 200 €/mois</i>
<i>Bureautique</i>	<i>300 €/mois</i>
<i>Frais de déplacement</i>	<i>300 €/mois</i>

3. Le diagnostic partagé du bassin versant du Galion

3.1 Le territoire : bassin versant et réseau hydrographique

Le bassin versant du Galion a pour exutoire la baie du Galion au Nord-Est de la Martinique, au sud de la presqu'île de la Caravelle. Il s'étend sur plus de 44,5 km² sur 4 communes : Gros-Morne, Sainte-Marie, Le Robert et Trinité.

La rivière du Galion, formée à l'origine de deux bras : Bras Gommier et Bras Verrier constitue l'écoulement principal du bassin versant. Elle est l'exutoire de nombreuses rivières et ravines, temporaires et permanentes.

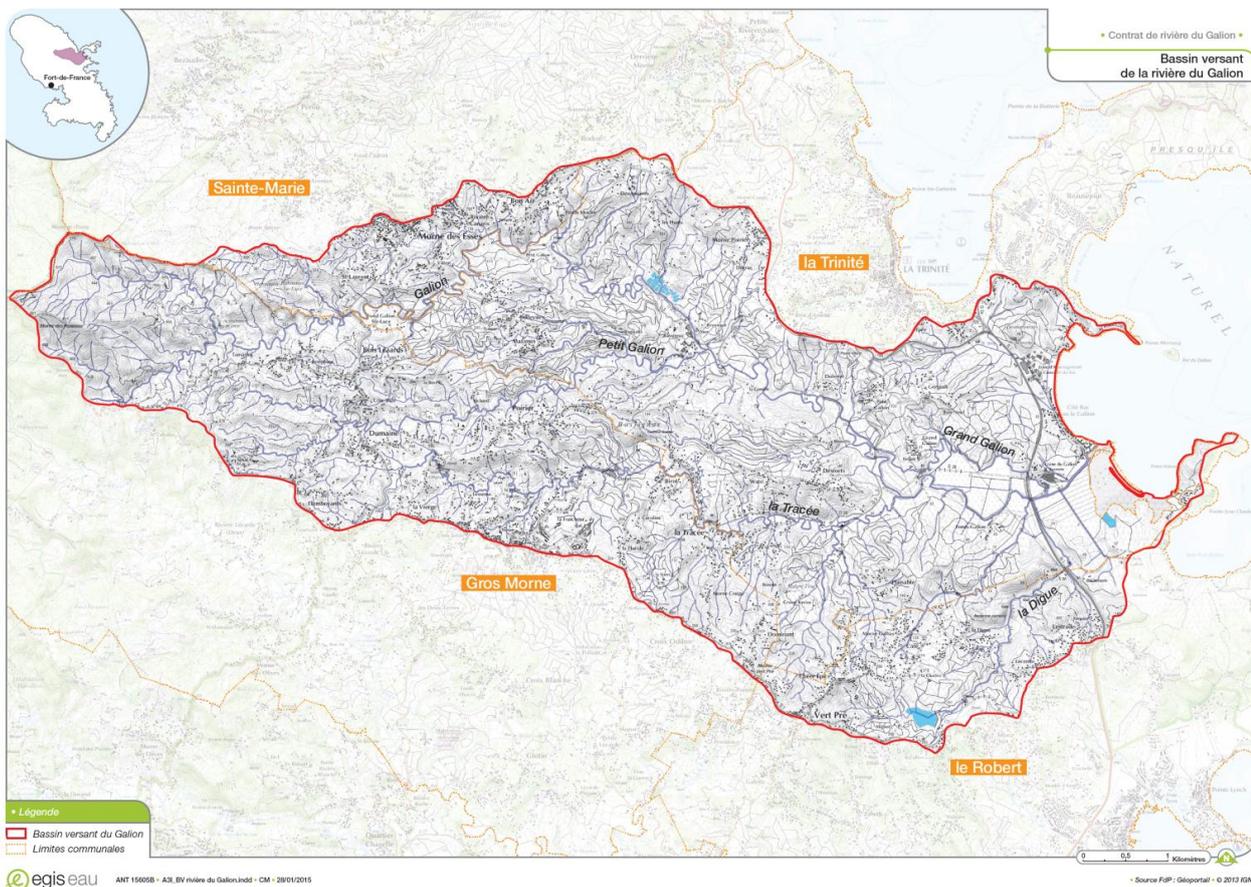


Figure 1 : Carte du bassin versant du Galion (source EGIS EAU)

Les principaux cours d'eau du bassin versant après la rivière du Galion (20,47 km) sont les suivants :

Tableau 3 : Liste des principaux cours d'eau sur le bassin versant du Galion

Affluents rive gauche	Longueur (km)	Affluents rive droite	Longueur (km)
Rivière Canaris	2,53	Rivière de la Digue	5,17
Ravine Covi	2,49	Rivière de la Tracée	8,36
Bras Verrier	2,25	Rivière Petit Galion	8,71
		Bras Gommier Percé	2,73

Le cours d'eau du Galion se décompose en microrégions écologiques.

- La zone supérieure composée de forêts hygrophiles sur mornes. On y retrouve de nombreuses ravines et de fortes précipitations.
- La zone moyenne de mornes vallonnés où prédominent la culture de la banane et la forêt méso-hygrophile.
- La zone inférieure correspondant à une vallée agricole marquée par l'industrie sucrière et la culture de la canne à sucre.

Sur le même zonage une première caractérisation morphologique des cours d'eau a pu être effectuée par l'Office De l'Eau :

- **Zone supérieure** : Le lit majeur est de forme encaissée ne présentant pas de risques inondation. Le lit mineur, sinueux de pente moyenne, présente un faciès d'écoulement dominé par les cascades et secondairement par des plats. Sur cette zone, la végétation rivulaire est dense et les phénomènes d'érosion ne sont que localisés.
- **Zones moyennes et inférieures** : Le lit majeur est de forme intermédiaire et présente une occupation au sol de type agricole. Le risque d'inondation est « moyen », c'est à dire plus élevé qu'en zone supérieure mais peu fréquent. Le lit mineur, sinueux, présente une pente faible et un faciès d'écoulement majoritairement plat même si l'on note la présence de mouilles. La végétation rivulaire est plutôt clairsemée et l'érosion des berges localisée.

3.2 Les principaux usages de l'eau du bassin versant du Galion est représentatif des enjeux de gestion de l'eau de la Martinique

Le bassin versant du Galion est un territoire d'intérêt par la diversité des usages présent en son sein :

- **L'agriculture** est fortement implantée au centre et en aval du bassin versant avec de grandes surfaces dédiées à la banane et à la canne à sucre. Sur le reste du territoire, d'autres cultures sont comptabilisées telles que des vergers, du maraîchage, de l'horticulture ou des cultures vivrières. Ces exploitations prélèvent de l'eau dans le milieu naturel à des fins d'irrigation ou de fonctionnement des installations. Elles sont aussi sources de rejets liés à la fertilisation ou issus des traitements phytosanitaires.

- Un certain nombre **d'élevages** est également dénombré (porcins, bovins, caprins, aviaires, etc.), à vocation commerciale ou vivrière, répartis sur l'ensemble de la surface du bassin versant. Ces activités prélèvent de l'eau dans le milieu naturel et dans le réseau public et produisent des effluents liquides pouvant être rejetés dans le milieu.
- **L'activité industrielle** est diversifiée et présente sur l'ensemble du bassin versant. Plusieurs ICPE sont recensées ainsi que de nombreuses petites entreprises. La majorité d'entre elles utilisent l'eau potable, deux d'entre elles prélèvent dans les cours d'eau. Elles sont susceptibles de rejeter des effluents dans le milieu naturel.
- Plusieurs **captages** permettent d'assurer la production d'eau potable. Ils se situent en amont du bassin versant et sont exploités par le Syndicat de Communes du Nord Atlantique (SCNA).
- Concernant **l'assainissement**, plusieurs stations d'épuration (STEP) traitent les effluents issus des ménages et des industries. Une large part du bassin versant est équipée en assainissement non collectif (ANC), particulièrement dans les zones à relief.

L'occupation des sols et donc l'implantation des différents usages sont conditionnées par la topographie du territoire. Par exemple, dans les zones à fort relief, les habitations et activités industrielles sont limitées en nombre et concentrées le long des routes et des crêtes. À l'inverse, l'aval du bassin versant présente une topographie plus plane, où l'espace dédié à l'agriculture est important.

3.3 Un bassin soumis à de forts risques

Le bassin versant subit régulièrement de fortes inondations (2006 et 2009) dans sa partie aval.

Suite à cela, des travaux hydrauliques et de curage au niveau de l'exutoire ont été réalisés. Des zonages de l'aléa inondation existent (PPR et BRGM). Ils s'accordent pour définir des zones à aléa fort dans la partie aval de la rivière (plaine agricole) où de nombreuses industries et habitations sont installées.

La Baie du Galion est affectée par le transport solide provenant de la rivière du Galion. Les forts ruissellements sur le bassin versant et l'érosion des sols bruns chargent les eaux en MES et provoquent le dépôt de sédiments dans la rivière et dans la baie.

Le mauvais entretien des berges et de la végétation rivulaire associée favorisent les risques d'inondation et l'érosion de ces berges. On retrouve entre autres de nombreux bambous et débris végétaux qui créent des bouchons au niveau d'ouvrages hydrauliques ou de rétrécissements des cours d'eau.

3.4 Organisation du territoire, le contexte institutionnel

Un grand nombre d'acteurs institutionnels agissent sur le territoire du bassin versant de la rivière du Galion, dans les divers domaines relevant de leurs compétences : assainissement, déchets, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, aménagement de l'espace et urbanisme.

Tableau 4. Implication des principales institutions sur le bassin versant du Galion

Institution	Compétence concernée	Document cadre / Site / Projet concerné
Conseil Régional de Martinique	Environnement : déchets, eaux, énergies	■ Agenda 21 Martinique,
	Planification et l'aménagement du territoire	■ Schéma d'Aménagement Régional (SAR), valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).
	Développement économique	■ Schéma martiniquais de Développement Économique
Parc Naturel Régional de la Martinique	Protection et valorisation du patrimoine (nature, culture, paysage). Compétence partagée entre l'État et la Région	■ La partie aval du bassin versant est intégrée dans le PNRM. ■ Charte 2010 / 2020 en cours de mise en application.
Conseil Général de Martinique	Environnement : eau, gestion du risque	■ Infrastructures pour l'alimentation en eau potable et périmètres de protection de captage ■ Création de pôle d'excellence rural
Cap Nord Martinique	Élimination des déchets, lutte contre pollution de l'air et des nuisances sonores	■ Gestion des ordures ménagères sur le périmètre du bassin versant ■ Déchèterie et centre d'enfouissement de Lestrade
	Aménagement de l'espace	■ Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, ■ Plan Local de l'Habitat
	Développement économique	■ Élaboration de la stratégie économique du Nord Martinique, ■ Création de pôle d'excellence rural
Communes	Urbanisme	■ Plans d'Occupation des Sols et Plans Locaux d'Urbanisme
	Aménagement et développement économique	■ Projets communaux : Zones d'activité économiques, transports en commun
Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique	Alimentation en eau potable	■ Délégation de service public pour l'alimentation en eau potable de la Martinique sur les communes de Trinité et du Robert
	Assainissement	■ Élaboration du schéma directeur d'assainissement, ■ Diagnostic de l'assainissement autonome sur les communes de Trinité et du Robert (en cours).
Syndicat de Communes du Nord Atlantique	Alimentation en eau potable	■ Délégation de service public pour l'alimentation en eau potable de la Martinique sur les communes de Gros Morne et Sainte-Marie ■ Élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable,
	Assainissement	■ Élaboration du schéma directeur d'assainissement, ■ Diagnostic de l'assainissement autonome sur les communes de Gros Morne et Sainte-Marie (réalisé).

Cette répartition des compétences est en cours d'évolution avec notamment la création de la Collectivité unique et l'évolution des compétences de Cap Nord Martinique (ex CCNM). Dans l'attente de l'officialisation de ces évolutions, le Contrat de Rivière s'appuie sur les compétences actuelles des structures existantes, sans présager des arbitrages et délibérations à venir.

3.5 Un patrimoine naturel et culturel riche

On recense sur le bassin versant différentes zones d'intérêt écologique reconnu, il s'agit de :

- Une partie du site inscrit de la Presqu'île de la Caravelle,
- Une partie du site classé de la Presqu'île de la Caravelle,
- une ZNIEFF terrestre de catégorie 2 sur la baie du Galion,
- une zone soumise depuis 1999 à un arrêté de protection de biotope de type forêt lacustre à mangles médaille sur la baie du Galion (superposé à la ZNIEFF),
- un espace remarquable botanique de type 1 (superposé à la ZNIEFF),
- et à la pointe Jean-Claude
 - a. Une ZNIEFF terrestre de type 1
 - b. Une zone soumise depuis juillet 2008 à un arrêté de protection de biotope de type Acomat Franc

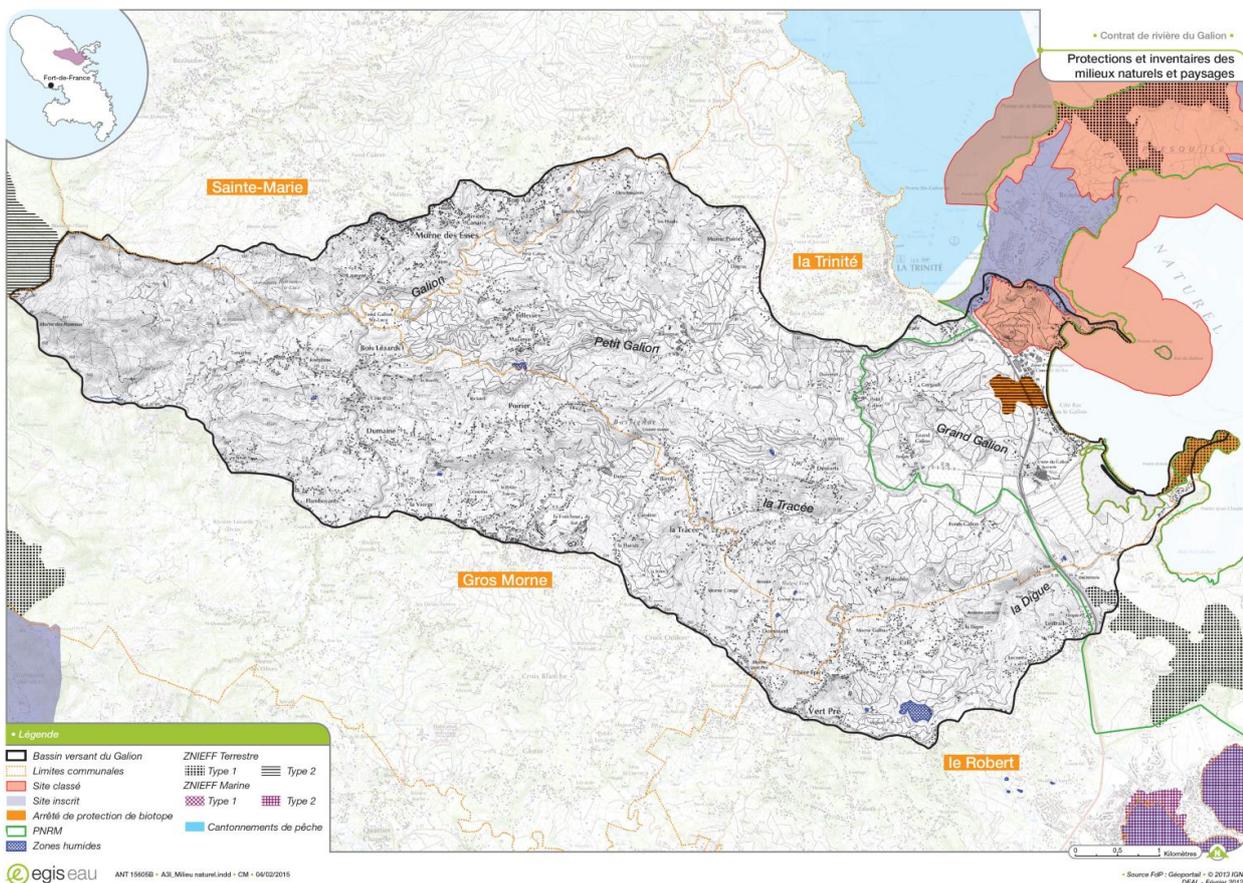


Figure 2 : Zones d'intérêt écologique majeur sur le bassin versant (ZNIEFF, ZH et espaces protégés)

Sur le bassin versant, on compte également plusieurs forêts humides qui se caractérisent par un **fort intérêt patrimonial**. Elles présentent une **grande diversité de faciès de végétation**. Sur une petite surface on retrouve presque la totalité des faciès de forêt côtière inondable des Antilles.

L'état de ces milieux est assez hétérogène. Globalement la forêt marécageuse, est dans une situation beaucoup plus vulnérable que les mangroves de la baie du Galion.

Les inventaires piscicoles réalisés par Fish pass dans le cadre de l'étude complémentaire n°3 ont mis en évidence sur le bassin du Galion, 10 espèces de Poissons appartenant à 6 familles et 12 espèces de Macro-crustacés décapodes. En Martinique, il existe cinq espèces considérées d'intérêt patrimonial fort car endémique. Ces espèces endémiques des Antilles sont recensées dans la rivière du Galion : *Petit bouc (Micrattyia poeyi)*, *Gros mordant (Macrobrachium faustinum)* et *Pissette (Xiphocaris elongata)* pour les Crustacés ; *Dormé flèche (Eleotris perniger)* et *Poisson gale (Rivulus cryptocallus)* pour les Poissons.

Parmi le patrimoine culturel présent sur l'ensemble du bassin versant, on peut citer :

- l'usine sucrière du Galion (toujours en activité),
- le canal du Galion (qui alimente en eau l'usine du Galion),
- l'habitation Grand Galion. Classé monument historique depuis 1991, cette propriété privée regroupe la maison du maître, un porche en pierre, une fontaine en maçonnerie et fer forgé ainsi qu'un temple hindou,
- les anciens bâtiments de l'usine de Bassignac c'est-à-dire l'usine, la maison du maître, les rails, la cuve et les bâtiments annexes,
- le Pont Durand (XVIII – XIXe s). Édifice en pierres constitué de deux arches, il relie les habitations Duferret et Galion. Prolongé par un chemin pavé, il permet l'accès à l'ancienne habitation de Duferret, dont la « maison du gèreur ».

Les échanges lors des ateliers de concertation ont mis en évidence la forte corrélation entre la préservation du patrimoine naturel et culturel.

3.6 Les pressions sur la qualité des eaux

On compte environ 8 000 habitants sur le bassin versant du Galion d'après l'état des lieux du district hydrographique (2013). Ce sont ainsi près de 1 200 m³ par jour, soit plus de 420 000 m³ par an d'eaux usées traitées par assainissement autonome ou collectif qui se rejettent dans les rivières, ravines du bassin versant et dans la baie du Galion.

L'amélioration de l'assainissement collectif, la maîtrise des eaux pluviales, la maîtrise des eaux industrielles constituent, sur le territoire, des enjeux forts pour la restauration et la préservation de la qualité des eaux et des milieux.

Le diagnostic a souligné des problématiques prioritaires : la déficience de certaines stations d'épuration dont les rejets ne sont plus aux normes, l'insuffisance et la méconnaissance de l'assainissement autonome, la difficulté de maîtrise des rejets issus des activités agricoles et d'élevage, artisanales et industrielles.

3.6.1 L'assainissement des eaux usées

On dénombre 4 stations d'épuration collectives sur le bassin versant et d'une capacité supérieure à 200 EH (seuil de déclaration au titre du code de l'environnement)

Tableau 5 : Caractéristiques des STEP du bassin versant

STEP	Capacité nominale (EH)	Gestion	Point de rejet	Débit nominal (m ³ /j)	Charge nominale (DBO ₅) (kg/j)
Quartier Denel (STEP Communale)	1 500	SCNA	Rivière La Tracée	300	90
Ozanam La fraîcheur	1 000	OZANAM	Pluvial puis Rivière La Tracée		
Desmarinières	10 000	SICSM	Emissaire en mer (980 ml de l'embouchure du Galion)	2000	600
Quartier Bac	1000	SICSM	En ravine proche de la mer		

La STEP de Desmarinières, appartenant au Syndicat Intercommunal Centre Sud de la Martinique (SICSM), traite les eaux usées de la commune de Trinité. Une partie des effluents reçus par cette STEP provient de zones situées hors du bassin versant.

La STEP de Denel a été mise en service le 26 Mars 2010.

En complément des stations listées ci-dessus la STEP de Bon Air, située au Gros Morne est une source de pollution pour le réseau hydrographique récepteur.

Les effluents domestiques non raccordés à un réseau d'assainissement collectif sont dirigés vers un système d'assainissement autonome, et ce, sur une grande partie du territoire du bassin versant du Galion. Ces habitations disposent de systèmes d'assainissement autonomes de type fosses toutes eaux, qui ne sont généralement pas aux normes, ni bien entretenus.

Le risque de détérioration des milieux aquatiques par la pression issue de l'assainissement collectif a été estimé comme modéré dans l'étude complémentaire n°1 sur l'inventaire des pressions sur le bassin versant.

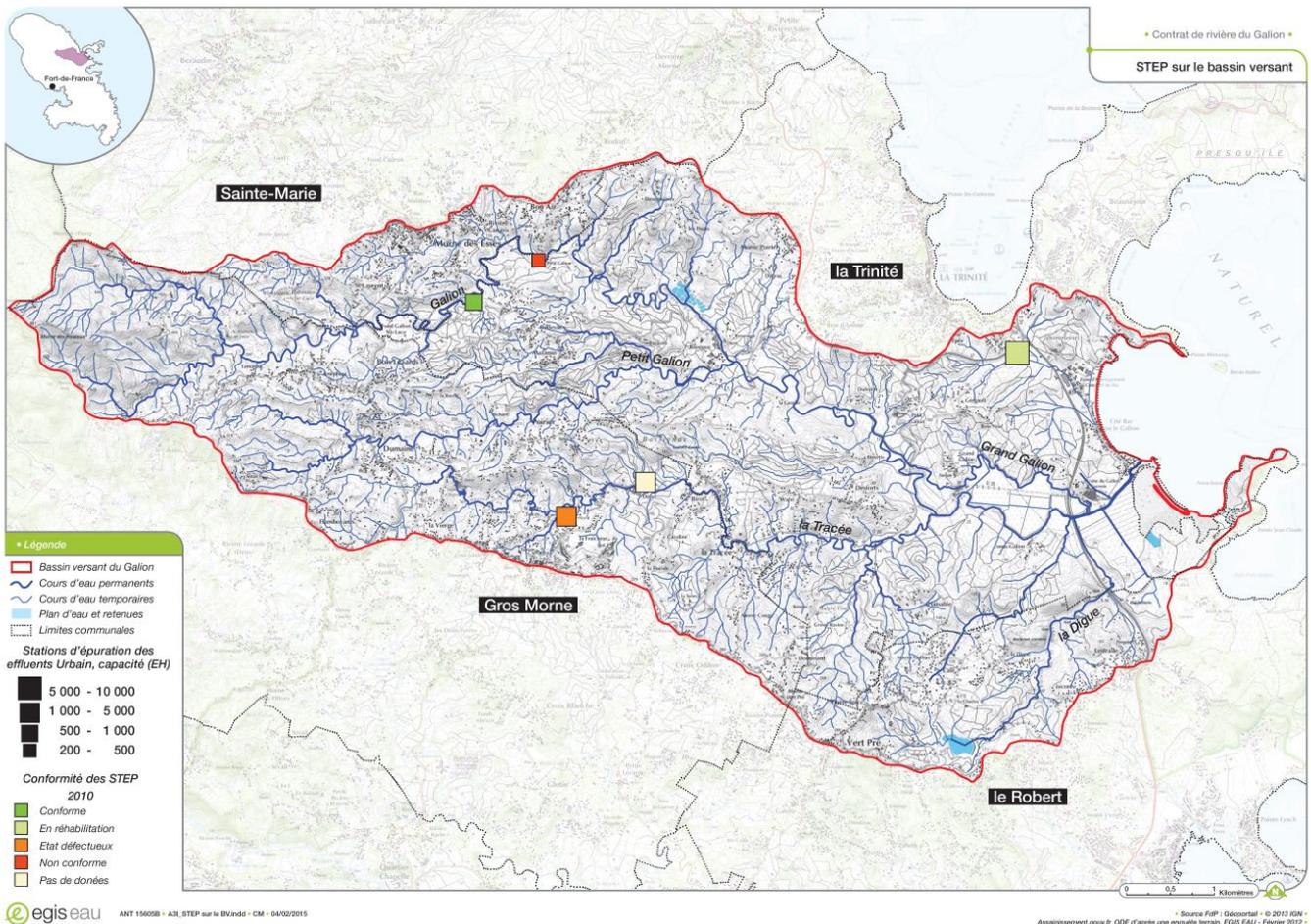


Figure 3 : localisation des principales stations d'épuration sur le bassin versant

3.6.2 Les pressions agricoles

Sur le bassin versant du Galion, l'activité agricole est importante, elle représente plus de 1 500 ha (source : RGP 2011) ce qui en fait le troisième bassin versant de la Martinique en termes de Surface Agricole Utile. Les cultures majoritaires sont la banane et la canne à sucre qui représentent plus de 50% des surfaces cultivées.

Les pressions liées à cette activité agricole sont source de deux types de pression sur les milieux aquatiques :

- Des émissions de produits phytosanitaires,
- Des rejets de nutriments et notamment de nitrates qui génèrent un enrichissement excessif des milieux aquatiques conduisant à leur eutrophisation.

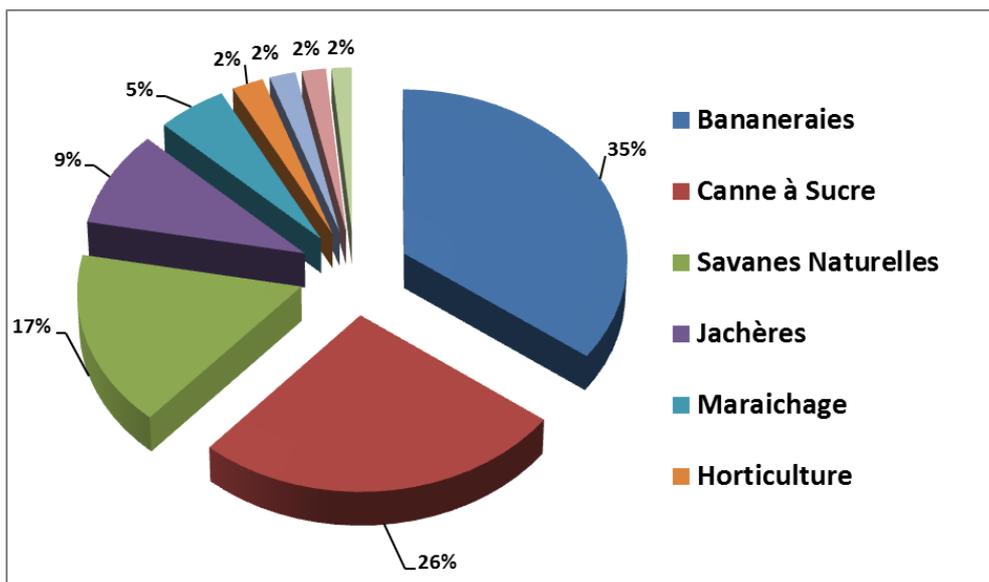


Figure 4 : Répartition des surfaces cultivées sur le bassin versant du Galion (Source : RGP 2011 - découpage des surfaces pour l'état des lieux 2013 du district hydrographique- Observatoire de l'eau / EGIS EAU)

Les centrales d'emballage de bananes

Les centrales d'emballages de bananes, autrement appelées « hangars à bananes », constituent la plate-forme intermédiaire entre la culture et la commercialisation. Les ouvriers agricoles y effectuent le rinçage des régimes provenant des bananeraies ainsi que l'application d'un produit protégeant les bananes lors de la phase d'entreposage.

Le rinçage des bananes se fait dans de larges cuves contenant du chlore et du flocculant pour le latex pouvant détériorer la banane, et c'est ici que les produits phytosanitaires appliqués lors de la croissance des fruits sont transférés dans l'eau de rinçage. Ceux-ci peuvent aussi être transférés dans le milieu naturel lorsque les plastiques enduits de pesticides se retrouvent dans les rivières. L'eau de ces cuves doit être régulièrement renouvelée. Elle peut être traitée puis rejetée, rejetée directement au milieu aquatique et/ou être dispersée sur la surface du site par débordement. Elle peut donc constituer une source potentielle de pollution du milieu aquatique.



Centrale d'emballage de l'Habitation Ressource



Système de traitement de la centrale de Malgré Tout

L'élevage est également un contributeur potentiel de nutriments dans les cours d'eau. Ces émissions sont issues de deux sources :

- Les rejets des exploitations agricoles en lien direct avec les déjections animales. Cette incidence est principalement liée à des petits élevages qui restent sous les seuils de déclaration ICPE.
- L'épandage des sous-produits d'élevage sur les parcelles cultivées. Cette seconde source d'émission est déjà prise en compte dans l'estimation de la pression de fertilisation (part d'azote et de phosphore organique).



Porc proche d'un cours d'eau

3.6.3 Problématique de l'érosion des sols

L'érosion des sols du bassin versant constitue un réel enjeu pour la qualité des milieux aquatiques du bassin versant et le bon fonctionnement des activités économiques. Des problèmes de traitement à l'entrée du canal du Galion dans l'usine éponyme sont récurrents, l'entreprise effectue le dragage régulier d'une partie du canal. Aussi, l'hypersédimentation de la baie est en partie due aux apports du bassin versant.

Selon les cultures, la couverture des sols pendant la croissance des plantes varie. Par exemple, les espaces entre les bananiers ne sont pas recouverts par la végétation, de même que les surfaces en jachère. Certains jardins amateurs peuvent aussi être soumis à l'érosion des sols lors de précipitations. **Un sol nu favorisera l'érosion des sols** et ainsi l'introduction de matières en suspension dans les cours d'eau. Plus les précipitations sont fortes, plus la quantité de matières solides transportée est importante. Les inondations de 2009 en sont un exemple extrême.



À gauche :
Parcelle de jeunes
pousses de
bananes

À droite :
Différentes
couvertures de sol



L'ordre de grandeur des quantités apportées par le ruissellement sur les surfaces agricoles apparaît nettement supérieur comparé à celui de l'industrie ou de l'activité urbaine. Le risque d'impact quant à ce paramètre de qualité apparaît alors plus important lorsque généré par une pression agricole.

La forte érosion provenant des surfaces cultivées induit des conséquences sur la turbidité des cours d'eau et le transfert de produits phytosanitaires.

3.6.4 Les pressions industrielles en lien avec une activité importante sur le bassin versant

Véritable enjeu pour le bassin versant du Galion, le traitement des eaux industrielles a nettement progressé ces dernières années avec la mise aux normes et la mise en service des stations de traitement des usines DENEL SA et Siapoc ou les efforts de la Sucrerie du Galion.

Dans l'étude complémentaire n°1, réalisée dans le cadre du diagnostic : 15 installations industrielles ont été caractérisées sur le bassin versant : 47% de celles-ci sont en risque d'impact fort, 47% en risque modéré et 6% en risque faible. Toutes génèrent un risque d'impact. L'aval du bassin versant est particulièrement touché.

Il faut prendre en compte dans cette analyse qu'un manque de données important sur ces installations, a conduit à estimer de manière « pessimiste » leur impact.

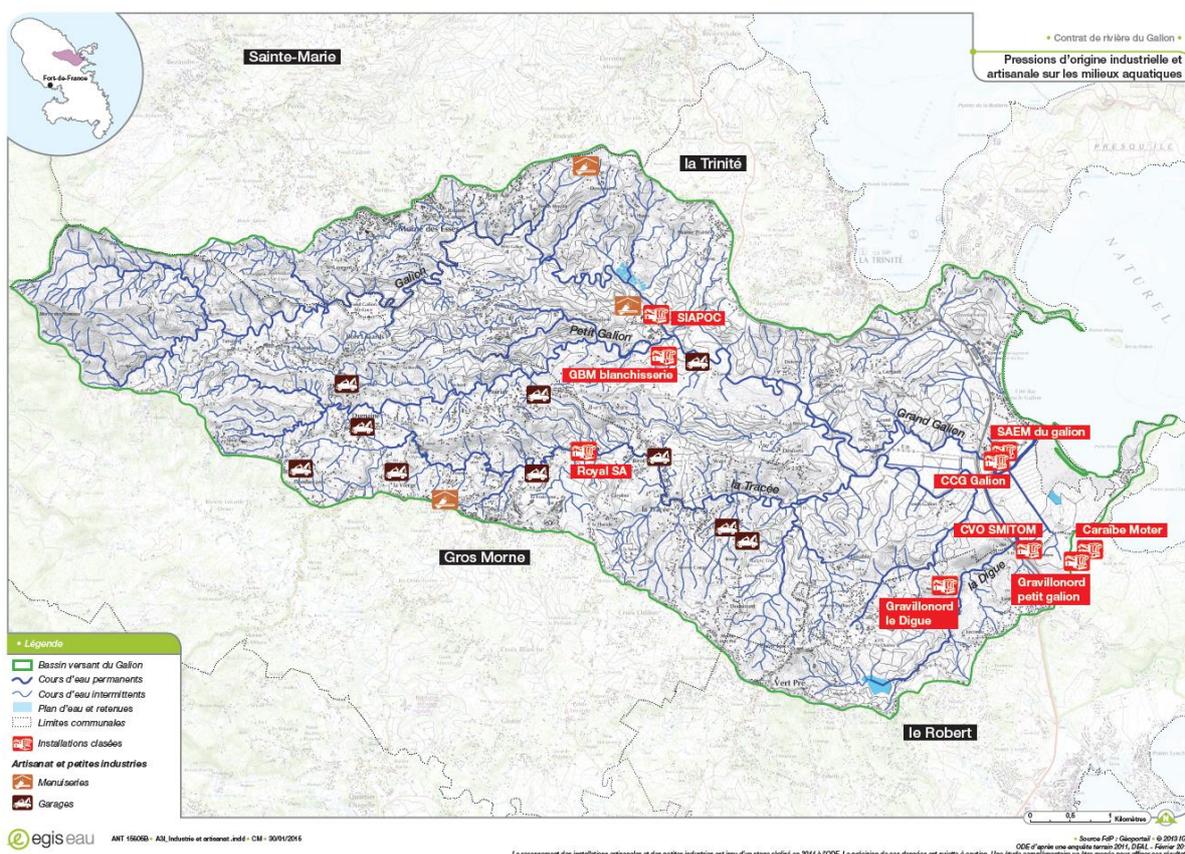


Figure 5 : Localisation des principales installations industrielles sur le bassin versant

3.7 La pression de prélèvement sur la ressource en eau

La gestion quantitative de la ressource en eau est un des fondements du Contrat de Rivière. En effet, c'est cette problématique qui a conduit à fédérer les acteurs pour une meilleure gestion de l'eau.

Le bassin versant du Galion représente 5 % des prélèvements dans les eaux de surface à l'échelle de la Martinique pour un volume annuel de plus de 2 millions de m³. Les captages AEP qui représente le volume principal sur le bassin versant du Galion sont inscrits comme ressources stratégiques dans le projet de SDAGE 2016-2021.

Le deuxième usage générant des prélèvements dans les cours d'eau du bassin versant est l'irrigation. Les volumes concernés sont difficiles à estimer faute de dispositif de comptage.

Le troisième usage est l'usage industriel. Une faible part de l'eau consommée est issue de prélèvements directs avec un seul captage subsistant pour alimenter la sucrerie du Galion. En effet, la majorité des volumes consommés pour l'activité industrielle est issue du réseau AEP.

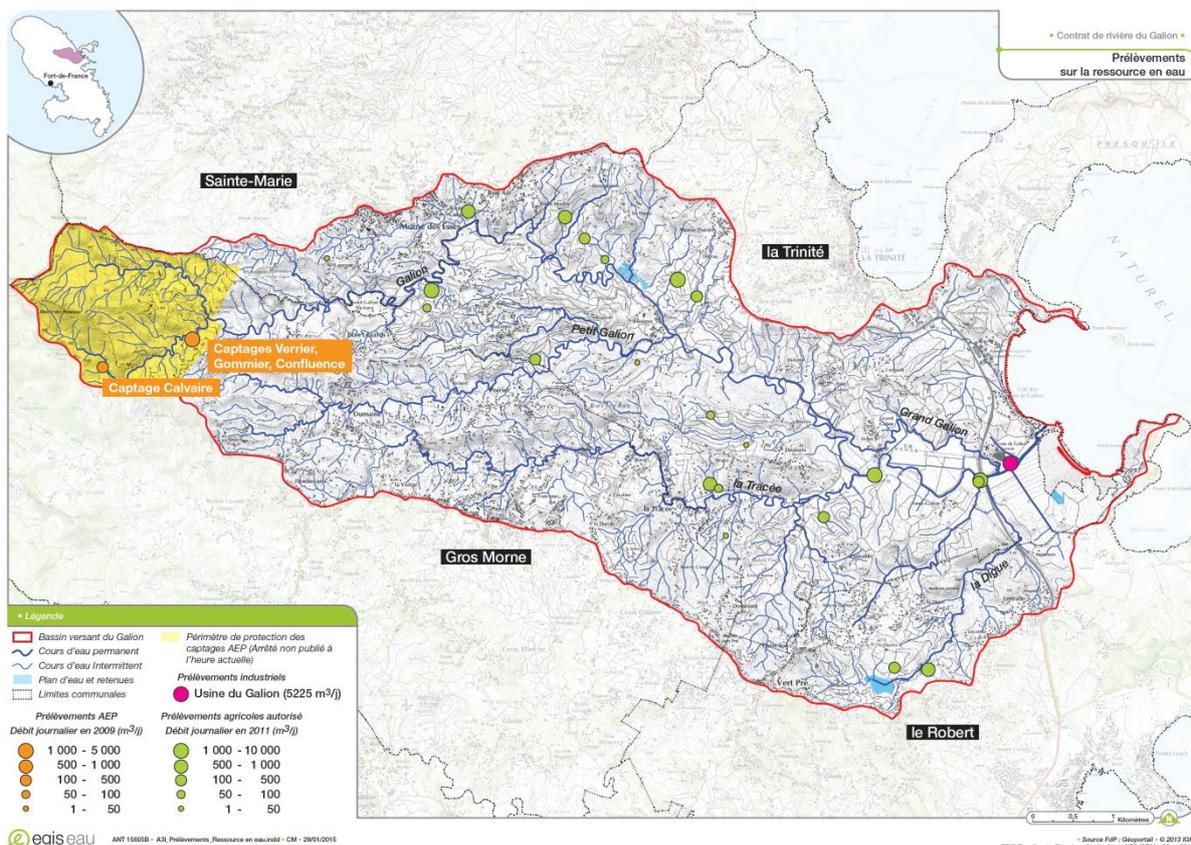


Figure 6 : Prélèvements d'eau sur le bassin versant du Galion

Les problématiques autour de la gestion de la ressource en eau sont les suivantes :

- Améliorer la qualité des eaux prélevées et l'adduction en eau potable,
- Maîtriser les prélèvements dans les cours d'eau et lutter contre les gaspillages,
- Améliorer la connaissance sur les équilibres quantitatifs.

■ Le Cas du canal du Galion

Le canal du Galion dérive une partie des eaux de la rivière du Galion à hauteur de 1000 à 1200 m³/h, pour un débit à l'entrée de l'usine d'environ 500 à 600 m³/h. Ce prélèvement est utilisé pour le refroidissement des chaudières, et également en quantité moindre pour le lavage de l'usine. On constate une perte d'environ 50% entre le prélèvement et l'entrée de l'usine (Diagnostic du bassin versant, CCNM, 2011). Ces volumes perdus retournent au milieu naturel, mais pas dans la rivière du Galion ce qui ne compense alors pas le prélèvement réalisé dans le cours d'eau.

L'absence de connaissance du module de la rivière à l'entrée du canal constitue un manque important pour l'analyse de l'impact, d'autant plus que cet usage constitue une très forte pression sur la rivière. L'étude complémentaire n°5 propose d'installer une station de mesure hydrographique pour suivre les débits déviés et les étiages.

3.8 La qualité des eaux et des milieux aquatiques

3.8.1 Les eaux souterraines sont dans l'ensemble peu influencées par les activités anthropiques.

L'étude complémentaire « Diagnostic de la qualité des eaux » dresse un **bilan positif de l'état des masses d'eau souterraines du bassin versant**. Les données issues des données de surveillance 2011 (Office de l'Eau) ne montrent pas de dépassements des seuils DCE au niveau du forage de la Borelli (Gros Morne).

Les piézomètres du Galion et de la Borelli montrent un bon état quantitatif. Aucun prélèvement dans les eaux souterraines n'est recensé sur le bassin versant.



Piezomètre (quantitatif) sur le site de l'usine du Galion

La prospection de nouveaux forages en cours est néanmoins à surveiller : si des prélèvements sont autorisés, la surveillance des volumes prélevés et du niveau de la masse d'eau souterraine sera indispensable pour pérenniser ce bon état.

3.8.2 Qualité des cours d'eau

L'étude complémentaire n°2, effectuée en 2012, montre une situation contrastée quant à la qualité des eaux du bassin versant.

La qualité des eaux est bonne à très bonne au niveau de l'amont du bassin versant (station Gommier / confluence).

Dans la partie aval (station Grand Galion), on note de nombreuses sources de dégradation de la qualité chimique et biologique des eaux. En particulier :

- Les taux élevés de **MES** sont en partie responsables de la dégradation de la qualité des eaux au niveau de la station Grand Galion. Elle est en effet située en aval et au milieu de zones agricoles à forte érosion (bananeraies), et en aval de nombreux rejets à fortes concentrations en MES (assainissement non-collectif, assainissement collectif, industries,...).
- Les taux élevés de **DCO** indiquent également une forte charge en paramètres polluants minéraux et organiques.
- Les pesticides retrouvés aux plus fortes concentrations sont le **chlordécone**, **l'asulame**, **l'imazalil**, **le métolachlore et le diuron**.
- Le **Cuivre** présent en fortes quantité peut avoir des origines diverses. Il peut être d'origine anthropique et provenir du ruissellement des eaux pluviales sur les toitures et les routes ou d'intrants agricoles. Sa présence pourrait potentiellement avoir, en partie, une origine naturelle. En effet, une partie du **Cuivre** présents dans les eaux pourrait être liée aux fonds géochimiques.
- Le **formaldéhyde** est interdit d'utilisation en France depuis 2008. On le retrouve cependant encore dans les résultats de combustion ou dans des produits ménagers. On le retrouve à des concentrations très importantes au niveau de la station Grand Galion et au niveau de nombreuses stations de suivi en Martinique. Son origine est pour l'instant inconnue. Des études sont en cours par l'ODE. Ces investigations ont montré que les concentrations relevées résultaient de problèmes analytiques plutôt que d'une contamination réelle des milieux.
- **De plus, le chlordécone est détecté à des concentrations supérieures au seuil de potabilisation.** Les analyses sur la matière vivante (*Eleotris perniger*, *Anguilla rostrata* et *Macrobrachium sp*) démontrent une **contamination de la matière vivante au chlordécone**. Les valeurs de chlordécone mesurées dans la chair sont respectivement en moyenne de 6 397 µg/kg, 8 758 µg/kg et 2 112 µg/kg en poids frais. Les valeurs mesurées en chlordécone 5b hydro sont respectivement de 71, 77 µg/kg et 61 µg/kg en poids frais (données 2008 -2009)

L'état des lieux 2013 du district hydrographique de la Martinique précise que selon les critères de la DCE, l'état chimique de la masse d'eau Bassin versant du Galion est bon et l'état écologique moyen (données 2012). Les critères déclassant sont l'indicateur diatomée et la détection de Chlordécone.

3.8.3 Qualité de la baie du Galion

L'étude complémentaire 6, a permis d'établir un état de la qualité des eaux de la baie du Galion à partir de prélèvements d'eau et de sédiments réalisés en 2013. L'analyse de ces données consolidées avec les autres données disponibles ont permis d'établir un diagnostic de la qualité physico-chimique de la baie.

Le problème majeur est lié à l'hypersédimentation, associée au transport de polluants (chlordécone, métaux traces, hydrocarbures polyaromatiques) en concentrations parfois importantes.

D'autre part, la baie présente un risque d'eutrophisation, en particulier aux stations les plus proches du littoral. Bien que ce phénomène n'ait pas été mis en évidence lors des échantillonnages, les paramètres mesurés permettent de conclure à la sensibilité du milieu pour ce type de processus. Un suivi régulier des indicateurs d'eutrophisation pourrait aider à identifier les périodes les plus à risques.

Enfin, un risque sanitaire a également été identifié et pourrait être en partie résolu par l'amélioration du réseau de traitement des eaux usées.

Dans l'ensemble, l'état de la baie est donc préoccupant et cohérent avec les apports issus du bassin versant.

Substances / Paramètres	Compartiment	Niveau de contamination	Origine probable	Commentaires
Nutriments	Eau de mer	Moyen	Agriculture, eaux usées, lessivage des sols, industrie (sucrierie Galion, Royal)	Risque d'eutrophisation
MES	Eau de mer	Fort	Erosion, eaux usées, industrie (Gravillonord, Caraïbe Moter, SIAPOC, Royal)	Transport associé de polluants, eutrophisation
Germes fécaux	Eau de mer	Moyen	Eaux usées, élevages, épandages	Risque sanitaire
Métaux (Cu, Zn)	Sédiment	Moyen	Fond géochimique, industrie (sucrierie Galion, usine de peinture), agriculture	Risque écotoxicologique
HAP	Sédiment	Faible	Lessivage, eaux usées, industrie (sucrierie Galion, usine de peinture, Gravillonord, Caraïbe Moter)	Risque écotoxicologique
Chlordécone	Sédiment	Faible	Bananaïes	Concentrations inférieures à la LQ du laboratoire, mais présence avérée (littérature)

3.9 Une approche complémentaire pour enrichir le diagnostic partagé, l'étude sociologique

Pour concrétiser la volonté d'intégrer les usagers du territoire, une étude sociologique a été initiée sous l'impulsion du comité de rivière du Galion, sous la coordination de Cap Nord Martinique. La réalisation de cette mission a été confiée au groupement de cabinets « POLLEN Conseil – Philippe VILLARD CONSULTANT ».

L'objectif était de mieux comprendre les relations que les acteurs et les usagers du bassin versant entretiennent avec les milieux aquatiques, à travers une analyse de leurs pratiques (et d'éventuels conflits d'usages), de leurs perceptions et leurs représentations vis-à-vis des ressources en eau et des milieux afférents.

3.9.1.1 Le déroulement de l'étude

Cette étude sociologique, qui s'est déroulée entre avril 2014 et mars 2015, a permis de rencontrer environ 120 personnes concernées par le bassin versant du Galion. Ce sont aussi bien des membres d'associations, des habitant-e-s riverains que des acteurs socio-économiques locaux et des représentants d'institutions qui se sont mobilisés au cours des trois temps de l'étude.

Une étude organisée en trois temps :



Des enquêtes de terrain pour construire des éléments de compréhension des rapports aux milieux aquatiques :

Entre mai et septembre 2014, 71 entretiens ont été réalisés. Ces riverains, agriculteurs, industriels, associatifs ou représentants d'institutions ont pu nous faire partager leur expérience et leur vision des milieux aquatiques locaux et plus particulièrement de la rivière Galion.

Ces entretiens ont permis de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les acteurs du bassin versant avec les milieux aquatiques, à travers une analyse thématique et comparative de leurs pratiques, de leurs usages, de leurs perceptions et de leurs représentations vis-à-vis des ressources en eau et des milieux afférents.

Des ateliers pour une première appropriation des résultats :

Les deux ateliers ont été le moment de présenter les résultats de l'étude sous forme d'une exposition participative. Ce temps a permis d'échanger avec les personnes présentes, ayant ou non été déjà enquêtées. Par les contributions qui y ont été apportées, un certain nombre de questions, de souhaits ou de préconisations ont émergé.



Ateliers à la cité du Bac (Source : Pollen Conseil)

Un groupe focus pour nourrir le futur Contrat de Rivière :

Ces contributions ont été apportées dans le cadre du dernier temps de l'étude, le « groupe focus ». Ce temps fort a rassemblé encore une fois des riverains et acteurs du territoire pour confronter et enrichir les différents regards sur les problématiques essentielles qui ont été identifiées à l'issue des enquêtes. Cette dernière étape devait permettre également de poser les prémisses d'une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.

3.9.1.2 Les grandes thématiques abordées par les personnes rencontrées

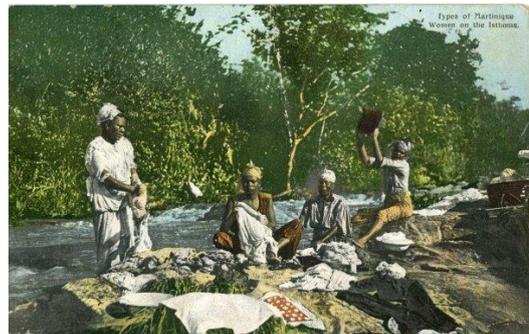
■ L'eau courante, l'éloignement de la rivière et la transformation des modes de vie

« Lessive, vaisselle, baignade, pêche, tout se faisait à la rivière »

La rivière était autrefois pour beaucoup le lieu quotidien des usages domestiques (lessive, vaisselle, bain), un endroit où étaient pratiqués conjointement des usages fonctionnels (lavage du linge et de la vaisselle), récréatifs (baignade, pêche, détente) et de prélèvements (pêche, cueillette de fruits et plantes). Elle était intégrée à la vie de riverains et représentait un lieu de proximité.

La rivière, les ravines, les sources constituaient la nourriture d'une collectivité, facteur de liant social.

Avec l'arrivée de l'eau courante, et puis dans les années 1970, des appareils domestiques, comme les « machines à laver [qui] ont remplacé les lavages à la rivière », les habitant-e-s ont perdu ce lien quotidien à la rivière et s'en sont progressivement éloignés. Cet éloignement a pu confiner à l'abandon à certains endroits, avec un défaut d'entretien et la prolifération d'espèces végétales, comme le bambou, qui a rendu difficile l'accès aux berges, aux ravines et aux sources.



La « Grande lessive » du jeudi est emblématique de cette époque et se présente comme un élément incontournable du patrimoine culturel martiniquais.

Des lavandières, « Types of Martinique », carte postale

■ La pêche aux « z'habitants » et les pratiques nourricières à la rivière et sur ses berges

L'écrevisse est l'animal emblématique de la pêche dans ces rivières. Très liée aux autres activités autour de la rivière, cette pêche constituait par le passé un apport important de nourriture, voire de revenu, pour de nombreuses familles. Aujourd'hui, ces prélèvements sont beaucoup moins fréquents à cause de la pollution des rivières (chlordécone principalement), qui a entraîné l'interdiction de cette pratique, et en raison de l'émergence de la société de consommation, permettant d'accéder à d'autres produits.

Si des prélèvements perdurent, c'est souvent pour des raisons économiques, certaines familles n'ayant pas d'autre accès possible à ces produits aquatiques.

L'envie de pouvoir reprendre des pratiques de pêche est fortement partagée, mais la pollution du milieu et l'interdiction toujours en vigueur contraignent son développement.

La cueillette, également, a souvent été citée parmi les autres pratiques de prélèvement sur le long des berges.



Z'habitant (source Pollen Conseil)

Nourricière par le passé, puis devenue plus anecdotique et ludique de nos jours, la cueillette a fortement été influencée par la diminution, voire la disparition de certaines espèces d'arbres fruitiers (pommes roses, pommes d'ilyène ou diliane, pommes d'eau, « Pwa dou rivyè », mangues, mangots, mangues roses, abricot, goyaves, banane, prunes de Cythère, etc.), ainsi que par l'accès plus difficile et réduit aux berges.

■ L'entretien des accès, des berges et de la rivière

« Il n'y a plus de chemin pour aller à la rivière à cause des bambous, des arbres, des herbes. »

Autrefois, l'entretien des accès à la rive se faisait spontanément, de par leur fréquentation régulière. Avec l'éloignement de la rivière au quotidien, les berges se sont refermées, encombrées, parfois même à cause de décharges sauvages.

Il est aujourd'hui souvent difficile d'y accéder.

De nos jours, une volonté de reprendre en main le nettoyage des rives est affichée par des habitant-e-s, isolés ou en groupe, ou encore de la part d'associations ou d'entreprises. Les efforts de ces dernières sont souvent fournis pour les besoins de leurs activités (irrigation, accès aux berges nécessaire pour leurs pratiques, etc.) ou en vue de se prémunir des risques d'inondations, souvent problématiques pour la sécurité des personnes et la pérennité des activités économiques locales.

■ Les usages agricoles et industriels souvent montrés du doigt

Aux yeux des habitant-e-s, les exploitations agricoles sont la principale cause de pollution du milieu aquatique, notamment du fait de la présence de chlordécone (qui n'est plus utilisé) dans les sols et le milieu aquatique.

L'industrie est considérée également comme une source de pollution, mais bien moins importante que par le passé : *« L'eau était carrément verte ou bleue, avec les produits chimiques dans les années 1972-73 »*.

Dans les deux cas, ces acteurs économiques insistent sur la dépendance de leurs activités à la ressource en eau et affichent des efforts croissants pour réduire leurs impacts sur l'environnement. Ils rappellent souvent la difficulté de faire face aux coûts de tels efforts, dans un contexte de renforcement de la réglementation et des contrôles. Enfin, alors qu'ils sont de plus en plus impliqués dans cette démarche de protection de l'environnement, notamment à travers la mise en place de ce contrat de rivière, ils déplorent que leurs efforts soient souvent mal connus par les autres riverains.

■ La pollution, c'est l'affaire de tous

En dehors des pollutions liées aux activités économiques, les décharges sauvages sont déplorées par tous. On retrouve tout type de déchets dans la rivière, sur ses berges ou dans les ravines : *« Il y a des ordures, des carcasses de voitures, des machines à laver... »*. Par ailleurs les installations domestiques de traitement des eaux usées ne sont pas toujours suffisantes. Tous les foyers ne peuvent pas faire face aux coûts importants que représente la mise aux normes de leurs installations.

Si ces pollutions sont l'affaire de tous, bien souvent on considère que le « pollueur, c'est l'autre ». Il semble que la réappropriation de la rivière nécessite une remise à plat des « mauvaises » habitudes, tant à travers la sensibilisation que la pénalisation des comportements pollueurs.

■ La baignade : une peur liée à la période de bilharziose

Aujourd'hui, l'eau semble trop dangereuse pour la santé aux yeux de la plupart des personnes interrogées, car polluée, et, en outre, les rivières et cours d'eau leur semblent bien souvent trop inaccessibles. La période de la bilharziose, et la sensibilisation aux risques de contracter la maladie, a laissé dans les esprits de toute une génération une peur vis-à-vis de la rivière.

Néanmoins, après une période de quasi disparition, la baignade revient peu à peu, notamment dans le cadre de pratiques de loisirs, nouveaux usages en émergence depuis quelques années au sein du bassin versant.

■ Des nouveaux usages pour se réapproprier la rivière

De nouvelles activités se développent autour de la rivière ou de la Baie : les activités sportives ou de loisirs, comme la randonnée, la promenade, la marche rapide, la course à pied, parfois le canoë-kayak, voire même du camping (souvent « sauvage »).

Ce développement est le signe de la volonté de réappropriation de la rivière par certains riverains.

L'embouchure, constituée d'une forêt marécageuse traversée par une route nationale et de mangroves, non loin d'une ZAC et d'une cité de près de 500 habitant-e-s, représenterait selon certain-e-s un potentiel pour le tourisme vert à ne pas négliger.

En parallèle de la baie, de lieux comme le Saut Argis, le site de Bô Larivière ou encore l'habitation Dufferet ont été également mis en avant comme des sites possibles à valoriser au sein d'une politique de développement d'un éco-tourisme local.



3.9.1.3 Les principales conclusions de l'étude sociologique

■ Des rapports à l'eau en mouvement

L'enquête sociologique a permis de révéler que 5 rapports possibles étaient mobilisés par les usagers dans leur relation à la rivière et à ses milieux. Les rapports **Affectif** (la mémoire, les émotions, les souvenirs et le lien social tissé autour de la rivière) et **Sensualiste** (lié à l'expérience sensible des milieux : le chaud, le frais, les bruits, les odeurs, etc.) sont ceux les plus mobilisés par les différents acteurs rencontrés. Viennent ensuite le rapport **Naturaliste** (la Nature envisagée comme un tout englobant) et sa déclinaison moderne plus récente, le rapport **Environnementaliste** (mélangeant une dimension technique et une dimension militante dans l'approche des milieux). Enfin, vient le rapport **Fonctionnaliste**, qui est associé à une perspective utilitariste des eaux et des milieux afférents (les éléments sont envisagés comme insérés au sein d'une procédure, pour remplir une fonction : arroser ses plantes, laver son linge, irriguer ses champs, produire ses jus, etc.).

Des polarités, des focalisations selon les types d'acteurs ont été constatées. Dans les discours, certains rapports étaient davantage mobilisés par tel ou tel type d'usagers, mais aucun rapport ne semble totalement exclusif l'un de l'autre et aucun type d'acteur ne



semble « propriétaire » d'un rapport en particulier. Au-delà du capital culturel et technique de l'individu envisagé, c'est bien plutôt le contexte d'énonciation, le lieu, le moment et le style de sujet abordé qui permet la mobilisation ou non d'un rapport au milieu aquatique.

■ Deux formes de diagnostics de l'état des milieux, à faire mieux cohabiter

Les riverains font, chacun à leur manière, une évaluation de l'état des milieux et de l'environnement. Deux registres de diagnostics dominant dans cette appréciation : le **diagnostic technique**, fondé sur des expertises techniques et scientifiques, et le **diagnostic vernaculaire**, fondé sur des savoirs d'usage (par exemple, le constat de la disparition d'espèces végétales par l'impossibilité de poursuivre sa cueillette, le constat de la détérioration sanitaire des milieux par la diminution d'espèces aquatiques ou encore le constat d'un problème de gestion des eaux par l'aggravation des fréquences et de l'intensité des inondations).

Les institutionnel-le-s ont tendance à fonder leur évaluation sur le diagnostic technique ; les habitant-e-s sur le diagnostic vernaculaire. Les associations et les acteurs socio-économiques alternent davantage les deux registres. Cependant, tout comme la mobilisation des rapports aux milieux fluctuent en fonction du contexte d'énonciation et d'interaction, des porosités ont été constatées par moment durant la mission, et ainsi, durant les ateliers ou le groupe focus, des passerelles entre acteurs ont été lancées et des variations de registres de diagnostics ont émergé pour une même personne durant les échanges. Permettre de lubrifier les rouages de communication entre acteurs, et s'assurer que les différents formes de diagnostics et de savoirs à propos de la rivière et des milieux aquatiques puissent exister conjointement, devront figurer parmi les enjeux centraux du contrat de rivière en construction.

■ La (re)découverte de valeurs d'usage au centre d'un intérêt partagé de la rivière

« Les gens portent en eux la rivière »

À l'issue de la mission, une notion a semblé essentielle dans le liant possible entre les types d'acteurs et les différentes positions par rapport à la rivière et ses milieux : la valeur d'usage.

Celle-ci s'est transformée, voire certaines de ses dimensions ont disparu. Certes, la rivière n'est plus tout à fait au centre de la vie sociale, du quotidien des riverains. Certes, la relation à la rivière fut par la suite essentiellement vécue à travers l'usage et la valeur économique de l'eau et des milieux afférents, pour les besoins de l'agriculture notamment. Néanmoins, la relation à la rivière des habitant-e-s n'a jamais complètement disparu, elle s'est juste endormie et transformée.

De nouveaux usages semblent en développement, comme les randonnées, le tourisme vert, les pratiques sportives, etc., et des attentes existent parmi la population locale d'une valorisation des milieux et de pratiques plus respectueuses de l'environnement local.

Il conviendra aux animateurs du contrat de rivière de bien avoir à l'esprit que l'interaction entre acteurs et l'implication sur le long terme seront facilitées par la valorisation conjointe des valeurs d'usage actuelles, de la mémoire commune et par l'expérience sensible des milieux aquatiques du Galion.

3.9.1.4 Les préconisations pour un contrat de rivière pérenne et démocratique

Quelques préconisations opérationnelles ont été élaborées à l'issue de l'étude à l'attention des animateurs du futur contrat de rivière, afin de contribuer à une mise en œuvre démocratique, implicative et pérenne du contrat de rivière. Nous renvoyons le lecteur à la dernière partie du rapport final pour le détail de ces recommandations.

- Toute action de sensibilisation devrait s'appliquer à entrer en résonance avec le rapport affectif et le rapport de mémoire que les riverains entretiennent avec la rivière et à privilégier dès que possible l'expérience sensible des milieux
- Mettre en avant et valoriser les pratiques existantes d'appropriation du milieu par les riverains
- Pour les pratiques plus problématiques (pour raisons réglementaires ou sanitaires), soutenir la transformation des pratiques : sanctionner ET accompagner le changement de pratiques, en orientant dès que possible vers des pratiques de substitution
- S'appuyer sur la réhabilitation des monuments locaux et sur la valorisation du patrimoine et de l'histoire locale
- Diversifier les vecteurs de communication et de sensibilisation et cibler en fonction des classes d'âge et des catégories de populations tout en maintenant des campagnes plus généralistes en parallèle
- S'attacher à ne pas culpabiliser mais bien responsabiliser les individus au sein des programmes de communication et de sensibilisation
- S'assurer des relais dans les campagnes de communication et sensibilisation
- Soutenir les initiatives locales d'éco-tourisme et d'agri-tourisme
- Inviter, dès que possible, des habitant-e-s aux réunions décisionnaires
- Prendre en compte les contraintes économiques des usagers et riverains freinant la mise aux normes des équipements (assainissements non collectifs ; gestion des rejets ; etc.)
- Mettre en place des événements rassembleurs autour de la rivière, sous diverses formes (festifs, ludiques, pédagogiques, de découvertes du patrimoine local, de conférences-débats, etc.)

3.10 Synthèse des enjeux issus du diagnostic partagé

Le diagnostic établi en prévision du dossier définitif en 2011 s'est basé sur le dossier sommaire de 2007, des entretiens réalisés avec les acteurs locaux, des données bibliographiques et des ateliers de travail ont permis de mettre en relief, plusieurs enjeux clés :

- **L'équilibre quantitatif** de la ressource apparaît comme le principal enjeu du contrat de rivière. Déjà soulignée dans le dossier sommaire, la problématique d'une ressource en eau de plus en plus sollicitée face à une demande grandissante, est toujours présente bien que les pénuries d'eau liées aux carêmes de 2001 et 2003 ne se soient pas reproduites.
- **L'amélioration de la qualité physico-chimique et écologique** des cours d'eau avec un nécessaire lien terre/mer constitue un enjeu important du contrat de rivière. Abordé dans le dossier sommaire sans trouver de réel écho dans les objectifs ou actions définis, cette continuité hydraulique est réaffirmée, notamment au travers de la prise en compte d'un exutoire étendu à l'ensemble de la baie du Galion.
- **La valorisation et la reconquête du patrimoine et des milieux aquatiques** représentent un enjeu fort pour lier le patrimoine au tourisme et aux loisirs tout en permettant à la population locale de se réapproprier les milieux aquatiques, les sites et les paysages.
- **Le risque inondation**, évoqué dans le dossier sommaire sans être retranscrit dans les objectifs ou dans les pistes d'action, est devenu omniprésent dans les discussions avec les acteurs du bassin versant, en particulier dans la partie aval. Cet enjeu devra trouver des réponses adaptées dans le plan d'action
- **La coordination, l'animation et le suivi et le bilan du contrat de rivière** sont des points clés pour la dynamique du contrat de rivière. Cela passe par la communication et la sensibilisation de la population du bassin versant aux problématiques de gestions des eaux.

4. Le plan d'action : vision d'ensemble et justification des actions

Le Contrat de Rivière porte un programme de **66 actions** proposées par une trentaine de maîtres d'ouvrages. Ce programme repose sur un important travail de production et d'échanges entre les maîtres d'ouvrage, les partenaires techniques et financiers. À ce jour, plusieurs actions sont déjà engagées, et maintenues dans le dossier définitif afin d'illustrer la dynamique de la démarche.

L'ensemble des actions représente un montant prévisionnel de **9 573 500 € HT**.

Les fiches descriptives des 66 projets font l'objet d'un document tiré à part pour une lisibilité maximale (maître d'ouvrage – contexte – objectifs - descriptif technique et financier, calendrier prévisionnel, priorité).

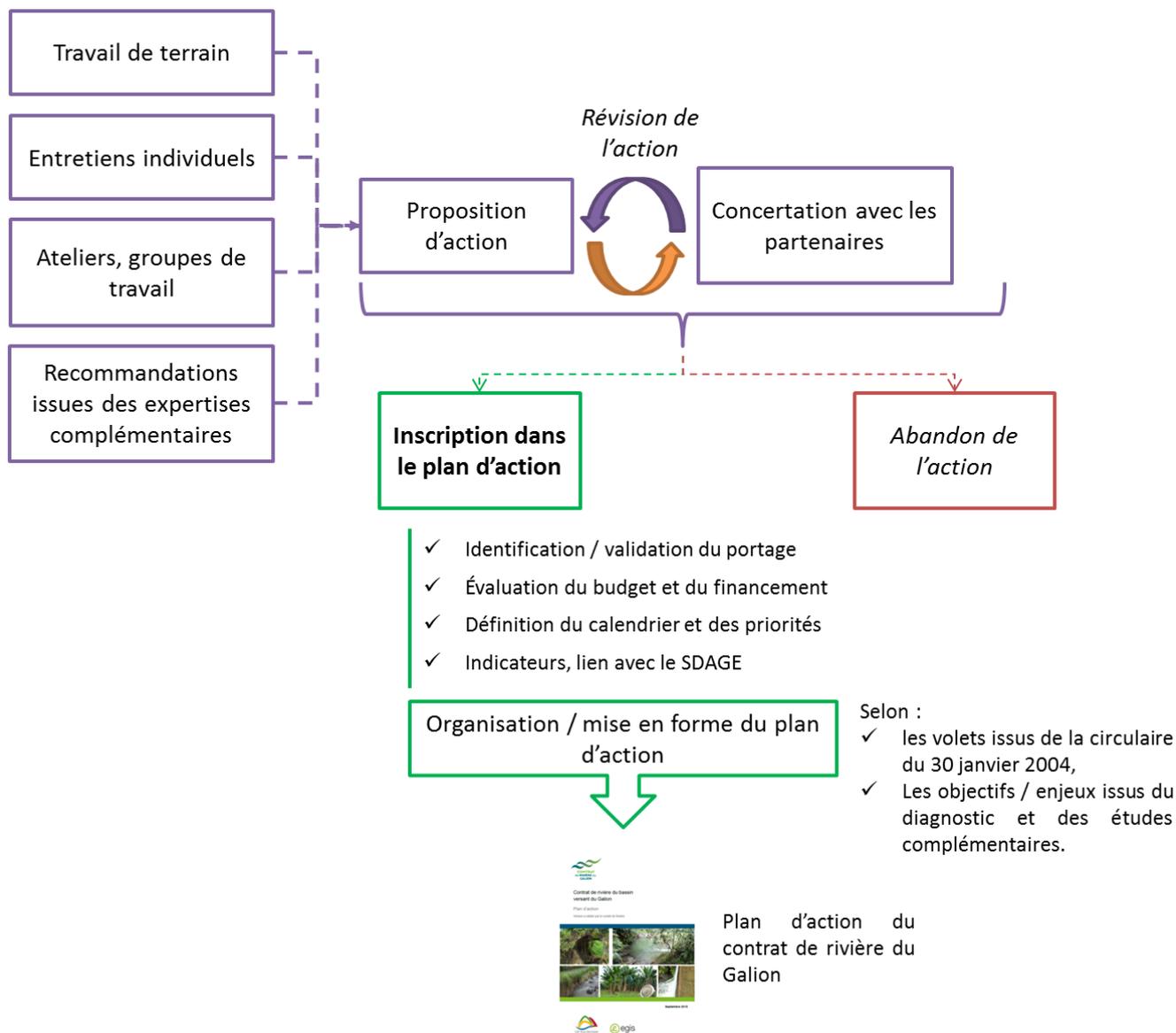
Les actions sont classées selon 5 volets et 15 objectifs correspondant aux thèmes représentatifs des problématiques rencontrées sur le bassin versant.

Volets		Objectifs	
A	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux	1	Amélioration les performances de l'assainissement des eaux usées
		2	Limitier les effets des flux de ruissellement des eaux pluviales
		3	Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricole
		4	Réduire et améliorer la qualité des effluents industriels
B1	Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion	5	Restaurer, entretenir et mettre en valeur les milieux aquatiques
		6	Mettre en œuvre un programme intégré de préservation et de gestion des zones humides
		7	Mettre en valeur le patrimoine culturel et développer une offre éco-touristique
		8	Rétablir les continuités écologiques sur le bassin versant
B2	Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation	9	Améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages sur le bassin versant
B3	Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques	10	Améliorer la qualité des eaux prélevées et l'adduction en eau potable
		11	Maîtriser les prélèvements dans les cours d'eau et lutter contre les gaspillages
		12	Améliorer la connaissance sur les équilibres quantitatifs
C	Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance	13	Améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques
		14	Former les acteurs socio-économiques à la protection de l'environnement
		15	Faire vivre le contrat de rivière

4.1 La construction du plan d'action

La méthodologie générale d'élaboration du plan d'action est la suivante :

- 1- Toutes les actions sont issues du diagnostic, des études complémentaires et de la concertation portés par la cellule d'animation du Contrat de Rivière,
- 2- Les pistes ou propositions d'actions ont fait l'objet d'échanges avec les partenaires pour les améliorer ou le cas échéant les écarter.
- 3- Les actions retenues ont été retravaillées pour intégrer les modalités de leur financement, leur articulation avec le SDAGE, le calendrier prévisionnel...



Ce travail a été effectué entre septembre 2014 et septembre 2015 avec un délai lié au temps de concertation des partenaires.

4.2 Volet A. Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux

Le diagnostic a souligné des problématiques prioritaires pour améliorer la qualité des eaux du bassin versant : la déficience de certaines stations d'épuration dont les rejets ne sont plus aux normes, l'insuffisance et la méconnaissance de l'assainissement autonome, la difficulté de maîtrise des rejets issus des activités agricoles et d'élevage, artisanales et industrielles.

La gouvernance de ces problématiques est complexe sur le bassin versant. En effet, la compétence « Eau potable et Assainissement » est partagée selon les communes entre le SICSM (Robert, Trinité) et le SCNA (Sainte-Marie, Gros-Morne). La gestion des eaux pluviales, l'application du règlement sanitaire départemental dont fait partie la surveillance et le contrôle des installations non classées ICPE restent une compétence communale.

Ce contexte de la gouvernance va évoluer dans les années à venir avec la révision des statuts de Cap Nord Martinique et la création possible d'un syndicat unique. Néanmoins, pour assurer le portage des actions dès aujourd'hui, le plan d'action ne vise que les maîtres d'ouvrages dans leurs compétences actuels. Ceci étant, le plan d'action n'est pas un document figé, il est la feuille de route, évolutive, du Contrat de Rivière.

4.2.1 A1- Améliorer les performances de l'assainissement collectif des eaux usées

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'assainissement collectif, il est prévu de :

- Résorber le point noir que constitue la zone du Bac en termes de rejets,
- Réhabiliter (ou déconnecter à terme) les stations d'épuration dysfonctionnant sur le bassin versant,
- Améliorer la gestion des sous-produits, notamment les boues d'épuration.

Ces objectifs sont inscrits dans la continuité des Schémas Directeur d'assainissement des syndicats et du projet de SDAGE 2016-2021 de la Martinique.

Ainsi, 6 actions ont été inscrites pour étendre et rendre plus performant l'assainissement collectif

- Réfection de l'assainissement des eaux usées et pluviales de la zone du Bac
- Réaliser une étude de faisabilité pour l'utilisation des boues et des eaux résiliaires urbaines pour un usage agricole.
- Réhabiliter la STEP de Bon Air.
- Réaliser un audit de la STEP de Ozanam / La Fraîcheur
- Réhabiliter / déconnecter la STEP de Trinité "Quartier Bac"
- Limiter les surverses des postes de relevage sur le réseau d'assainissement collectif

La question de l'assainissement non collectif

Le développement de l'habitat diffus sur le bassin versant à la topographie accidentée, induit une grande proportion de maisons non raccordées au réseau collectif et disposant d'un assainissement individuel.

On estime qu'environ 61 % des foyers (état des lieux du district hydrographique de la Martinique) relèvent de ce mode d'assainissement qui serait en non-conformité dans plus de 90 % des cas.

Les actions proposées dans le cadre du plan d'action sur ce sujet ont été supprimées lors des différentes concertations et aucune n'a été proposée lors des entretiens, ateliers ou échanges sur le document. Plusieurs raisons expliquent cette orientation du plan d'action :

1. Les différents partenaires et maîtres d'ouvrage ont estimé que cette problématique est traitée à une autre échelle que celle du bassin versant.
2. Les diagnostics menés par les SPANC (service public d'assainissement non collectif) étant terminés, il s'agit aujourd'hui de s'assurer de la mise en conformité avec la réglementation. Or le contrat de rivière n'a pas vocation à servir de rappel réglementaire.
3. La problématique principale est l'accompagnement financier des particuliers, sujet complexe et qui est en cours de réflexion pour déterminer les outils mobilisables à l'échelle régionale.

Citons pour mémoire parmi les actions qui avaient été proposées :

- Recenser et identifier l'ensemble des branchements au réseau collectif afin d'optimiser le fonctionnement du système d'assainissement
- Accompagner la réduction et la mise aux normes de l'assainissement non collectif.

4.2.2 A2- Limiter les effets des flux de ruissellement des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est un enjeu majeur sur le bassin versant. En effet, le ruissellement, notamment sur les surfaces imperméabilisées rejoint en grande partie directement le réseau hydrographique de surface du bassin versant et in fine les eaux littorales de la baie du Galion.

Les incidences environnementales sont de deux types. D'une part, l'occupation des sols (défrichement, agriculture, imperméabilisation...) aggravent les phénomènes érosifs qui génèrent d'importants flux de matières en suspension vers les cours d'eau et la baie du Galion.

D'autre part, en ruisselant sur les surfaces imperméabilisées, les eaux pluviales dissolvent ou entraînent les polluants rejetés par les activités humaines. Les origines sont multiples : trafic automobile, déchets, retombées des émissions gazeuses, métaux des toitures, gouttières et réseaux...

Le plan d'action prévoit deux actions pour répondre à cet enjeu, une localisée au niveau de la zone du Bac (classée dans l'objectif 1) pour la question du flux de pollution et une étude pour mieux appréhender les phénomènes érosifs et les réduire.

Trois projets sont inscrits pour maîtriser la qualité des rejets d'eau pluviale

- Réfection de l'assainissement des eaux usées et pluviales de la zone du Bac
- Cartographier le risque d'érosion sur le bassin versant
- Accompagner la suppression de l'usage des produits phytosanitaires en zones non agricoles.

4.2.3 A3- Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricole

Sur le bassin versant du Galion, l'activité agricole est importante, elle représente plus de 1 500 ha (source : RGP 2011) ce qui en fait le troisième bassin versant de la Martinique en termes de Surface Agricole Utile. Les cultures majoritaires sont la banane et la canne à sucre qui représentent plus de 50 % des surfaces cultivées.

Les pressions liées à cette activité agricole sont source de deux types de pression sur les milieux aquatiques :

- Des émissions de produits phytosanitaires,
- Des rejets de nutriments et notamment de nitrates qui génèrent un enrichissement excessif des milieux aquatiques conduisant à leur eutrophisation.

L'élevage est également un contributeur potentiel de nutriments dans les cours d'eau. Ces émissions sont issues de deux sources :

- Les rejets des exploitations agricoles en lien direct avec les déjections animales. Cette incidence est principalement liée à des petits élevages qui restent sous les seuils de déclaration ICPE.
- L'épandage des sous-produits d'élevage sur les parcelles cultivées. Cette seconde source d'émission est déjà prise en compte dans l'estimation de la pression de fertilisation (part d'azote et de phosphore organique).

Pour répondre à ces problématiques, le plan d'action du contrat de rivière prévoit 9 actions :

- Mettre en place la collecte systématique des déchets des exploitations agricoles,
- Réduire les impacts des centrales d'emballage de bananes,
- Accompagner le traitement systématique des eaux de centrales d'emballage,
- Appuyer la structuration technique et financière de la filière biologique,
- Surveiller et sensibiliser les exploitants pour limiter l'élevage à proximité des cours d'eau,
- Accompagner les éleveurs dans leur gestion des effluents d'origine animale,
- Mettre en place des dispositifs de réduction des transferts entre les parcelles agricoles et les cours d'eau,
- Mettre en œuvre le projet RIVAGE.

4.2.4 A.4. Réduire et améliorer la qualité des effluents industriels

Les principales problématiques environnementales liées aux eaux industrielles résident, dans le traitement des effluents et leur rejet.

Le recensement récent des activités artisanales et industrielles y compris de petite taille (étude complémentaire n°1) a mis en évidence un manque de vision globale et de surveillance des petites unités non soumises à la réglementation ICPE et une difficulté de mise à disposition des données d'autosurveillance pour celles soumises à autorisation d'exploiter.

Véritable enjeu pour le bassin versant du Galion, le traitement des eaux industrielles a nettement progressé ces dernières années avec la mise aux normes et la mise en service des stations de traitement des usines DENEL SA et Siapoc ou les efforts de la Sucrierie du Galion.

3 projets sont ainsi inscrits pour réduire et améliorer la qualité des effluents industriels

- Poursuivre la réduction des rejets de la Sucrierie du Galion (SAEM)
- Collecter et analyser des données manquantes de conformité des rejets issus des ICPE
- Évaluer l'impact des stations-services et collecte des données de conformité

4.3 Volet B1. Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion

La préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine naturel, spécifiquement aquatique est une des missions principales du Contrat de Rivière. À cette préoccupation s'est ajoutée celle du développement du patrimoine culturel en lien avec les rivières et les milieux aquatiques du bassin versant.

4.3.1 B1.5 Assurer l'entretien raisonné des cours d'eau

La problématique de l'entretien des cours d'eau est un sujet majeur en Martinique. Cet entretien vise à maintenir la continuité des écoulements en évitant l'accumulation d'embâcles et de bouchons vaseux et de veiller à préserver les berges. La difficulté principale est d'assurer cet entretien sans dégrader la qualité hydro biologique des cours d'eau et des habitats associés.

Le projet de SDAGE 2016 – 2021, dans la continuité du SDAGE 2010-2015 a inscrit une disposition spécifique sur le sujet « Disposition III-A-1 : Mettre en œuvre des plans de gestion et d'entretien raisonné des cours d'eau, permettant de concilier objectifs hydrauliques et environnementaux ».

En cohérence avec les prescriptions du SDAGE, cet objectif du plan d'action vise à mettre en œuvre un plan de gestion concerté à l'échelle du bassin versant. Pour y répondre, trois actions principales sont inscrites :

- Définir un programme d'action d'entretien et de gestion des berges
- Entretien des cours d'eau selon le programme d'entretien et de gestion
- Mobiliser un réseau d'acteur autour de l'entretien des cours d'eau

4.3.2 B1.6. Mettre en œuvre un programme intégré de préservation et de gestion des zones humides

La forêt marécageuse porte une valeur patrimoniale particulièrement élevée en tant que vestige de ce type d'écosystème en Martinique. C'est également la seule station de l'île dans laquelle *P. officinalis*, espèce en danger critique d'extinction (UICN, 2013), est retrouvée. On retrouve également une dizaine d'espèces patrimoniales dont une fougère épiphyte en danger d'extinction ainsi qu'une liane décrite comme ayant un statut vulnérable. L'avifaune y est également riche avec plus de 20 espèces d'oiseaux rencontrés.

Malgré cette forte valeur, cet écosystème est soumis à d'importants facteurs de risques. Dans la partie amont du massif de forêt marécageuse, la régénération de la forêt est significativement impactée par les modifications hydrologiques dues à la route RN1. La partie aval du massif de forêt marécageuse est quant à elle fortement soumise aux pressions liées à la ZAC du Bac (remblais, déchets).

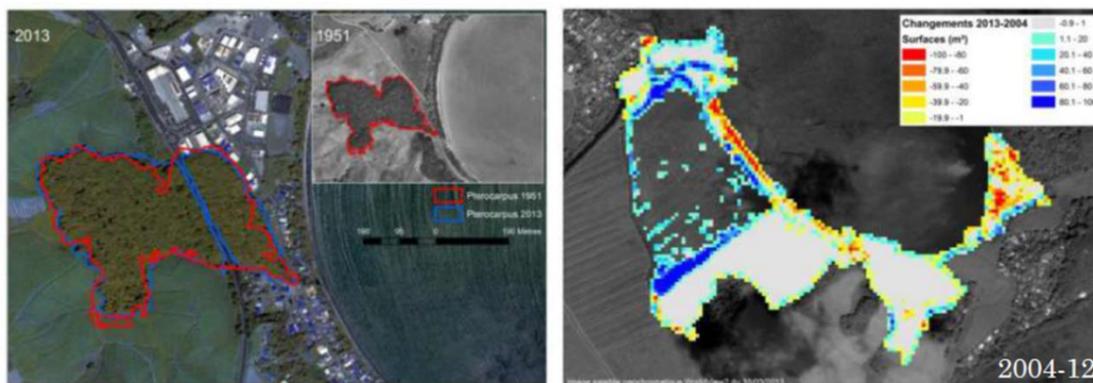
La forêt marécageuse du Galion peut donc être considérée comme étant une zone **très vulnérable**.

La mangrove de la baie du Galion abrite essentiellement des palétuviers qui, sans être des espèces protégées par arrêté préfectoral, restent des espèces « à protéger » au titre de la convention de Carthagène et du Protocole SPAW. Cette mangrove est riche en avifaune avec une vingtaine d'espèces rencontrées.

L'étang de chasse qui occupe une grande partie de la mangrove apparaît comme étant bien géré mais reste en soi une pression pour l'environnement.

Même si elles sont dans une situation moins préoccupante que la forêt marécageuse, les mangroves du Galion sont globalement dans une situation de **vulnérabilité élevée**.

DYNAMIQUE DE LA COUVERTURE SPATIALE DES MANGROVES ET DE LA FORÊT MARÉCAGEUSE



Surfaces (ha)	1951	2004	2012	Bilan
Forêt marécageuse	16,2		16,7	+ 0,5
Mangrove totale	37	36	34,9	- 2,1 (-1,1)
Palétuviers	37	20,6	21,8	-15,2 (+ 1,2)
Miroir de chasse	0	15,4	13,1	+13,1 (- 2,3)

Assurer la protection des espèces patrimoniales par la restauration de leurs habitats, les forêts humides, milieux récepteurs du bassin versant du Galion, est une priorité du plan d'action, relayée par 6 actions :

- Nettoyage des macros déchets du Galion
- Restaurer l'hydrologie de la forêt marécageuse du Galion
- Inscrire la forêt marécageuse du Galion à la convention RAMSAR
- Remodeler le miroir de chasse
- Étendre l'arrêté de Protection de Biotope de la Pointe Jean-Claude
- "Conception et création d'un parcours découverte de la forêt lacustre du Galion"
- Mise en œuvre d'une signalétique cohérente sur les espaces naturels du bassin versant du Galion.

4.3.3 B1.7. Mettre en valeur le patrimoine culturel et développer une offre éco-touristique

Si le patrimoine historique et culturel, notamment en lien avec l'industrie est bien présent sur le bassin versant, il est aujourd'hui relativement peu mis en valeur. De plus, si le tourisme constitue l'un des moteurs économiques de la Martinique, il est encore peu développé sur le bassin versant qui offre peu de services et d'activités.

Le but de ce sous-volet du plan d'action n'est pas uniquement le développement d'activités économiques mais de favoriser la préservation des écosystèmes et de patrimoine en améliorant leur accès et en les valorisant.

Les actions spécifiques présentées dans ce sous-volet ne représentent qu'une partie de la réponse à cette vaste thématique qui regroupe de nombreux domaines d'actions. Cependant, il convient d'abord de pallier à la méconnaissance et au détournement des habitants de la rivière mis en évidence par l'étude complémentaire n°7 (étude sociologique).

2 actions spécifiques sont inscrites dans ce sous-volet pour aider à la valorisation du patrimoine et au développement d'une offre éco-touristique

- Développer une activité de pêche découverte (« No kill »)
- Développer les sites éco-touristiques sur le bassin versant et leur découverte
- En complément, dans le sous-volet C15, une action complémentaire à cet objectif est inscrite, elle vise à « Développer l'offre de sentiers de randonnée sur le bassin versant du Galion ».

4.3.4 B1.8. Rétablir les continuités écologiques sur le bassin versant

De nombreux ouvrages (seuils, ponts, gués,...) ont été construits sur la rivière du Galion afin de pourvoir aux différents usages de l'homme. Nombreux sont ceux ayant un effet «obstacle» pour les espèces aquatiques, réduisant, voire supprimant, les possibilités, pour les animaux aquatiques, d'accomplir entièrement leurs cycles de vie (reproduction, repos, alimentation, croissance), qui selon les espèces nécessitent une libre circulation vers l'amont comme vers l'aval sur un linéaire plus ou moins long. « Ce blocage réduit également les possibilités d'établir des échanges entre différents groupes pour préserver une certaine qualité génétique » (Etude de la continuité écologique des cours d'eau de la Martinique, DEAL 2010).

La mesure **Trame Verte et Bleue** du Grenelle de l'Environnement vise à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Dans ce contexte, cette étude vise à identifier les principaux ouvrages hydrauliques au niveau du cours d'eau du Galion qui perturbent la circulation des espèces et à intervenir afin de maintenir la continuité écologique à leur niveau.

Ce principe se retrouve décliné dans la disposition III-A-3 du projet de SDAGE 2016-2021 : Rétablir la continuité écologique des cours d'eau

Bien que la rivière du Galion ne soit pas classée (liste 1 ou liste 2 de de l'article L.214-17 du code de l'environnement), un des objectifs du contrat de rivière est de réduire les contraintes de franchissement des espèces par l'aménagement (ou éventuellement la suppression des obstacles).

Pour répondre à ces préoccupations, les 7 actions inscrites dans le plan d'action sont les suivantes :

- Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur l'ouvrage de franchissement de la rivière La Digue par la RN1
- Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur l'ouvrage cadre permettant la traversée du cours d'eau de la Tracée
- Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur la prise d'eau de Fond Galion
- Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur la prise d'eau de l'Usine du Galion
- Travaux d'amélioration de la continuité écologique au niveau du pont de Bassignac
- Travaux d'amélioration de la continuité écologique au niveau des gués aval et amont du site Bô la Rivière
- Restaurer la trame verte à l'échelle des forêts humides du Galion

Les ouvrages qui font l'objet d'actions spécifiques sont représentés sur les figures page suivante issues des études complémentaires n°3 & 4.

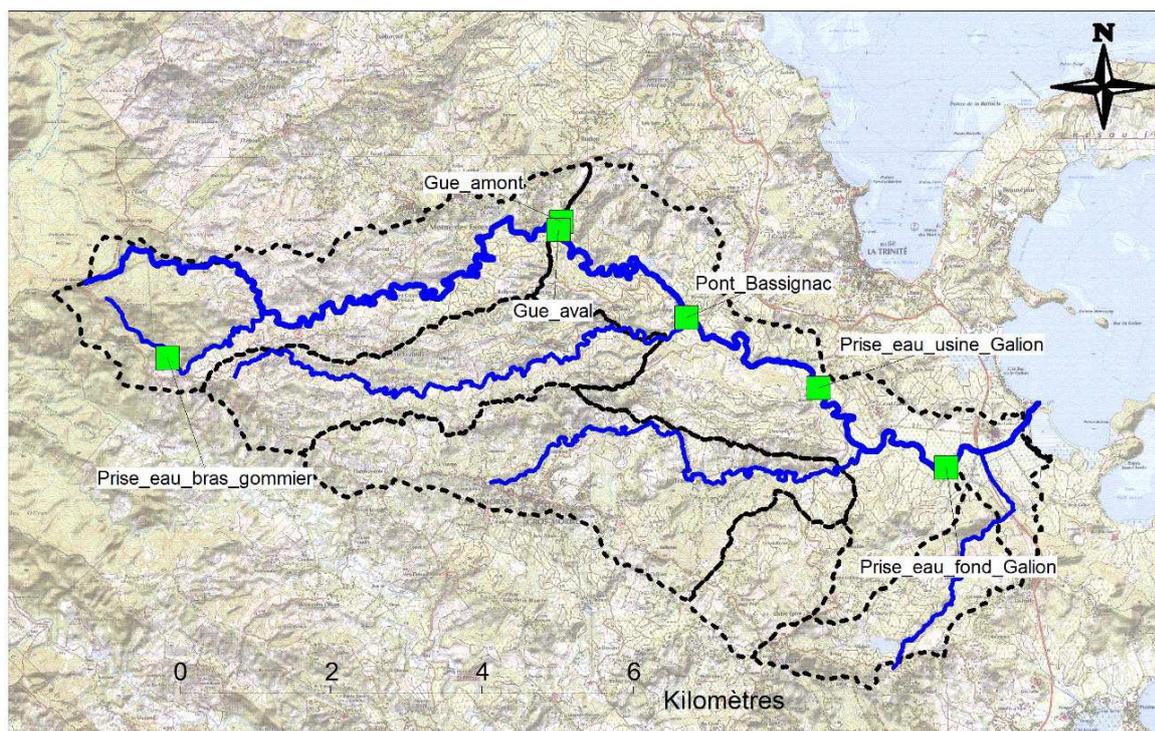


Figure 7 : Localisation des ouvrages étudiés par FISH PASS (étude complémentaire n°3)

Tableau 6 : Positionnement des ouvrages étudiés par FISH PASS (étude complémentaire n°3)

Nom de l'ouvrage	Coordonnées	
	X_RRAF91	Y_RRAF91
Prise_eau_bras_gommier	710138.89	1629118.43
Gue_amont	715346.27	1630928.73
Gue_aval	715307.92	1630819.71
Pont_Bassignac	717004.24	1629650.56
Prise_eau_usine_Galion	718744.85	1628713.87
Prise_eau_fond_Galion	720433.48	1627656.63

« Extrait étude complémentaire n°4 »

L'ouvrage n°8 est un ouvrage cadre permettant la traversée du cours d'eau de la Tracée. L'aménagement de ce dernier a entraîné au fur et à mesure des érosions régressive et progressive arrivant à la situation actuelle, à savoir celle d'un ouvrage « perché ». En effet, désormais le radier de l'ouvrage est surélevé par rapport au lit de la rivière et les écoulements transitent sous le radier. Ce dernier présente des zones de dégradations par lesquelles les écoulements transitent.



4.4 Volet B2. Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation

4.4.1 B2.9. Améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages sur le bassin versant

Dans sa phase d'élaboration, le contrat de rivière a fait réaliser une étude spécifique pour mieux comprendre et appréhender le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Le diagnostic réalisé en phase 1 de cette étude a permis la reconnaissance d'une grande partie du bassin versant du Galion, de ses cours d'eau principaux ainsi que des ouvrages hydrauliques existants. Fort de cette connaissance, certains de ces ouvrages ont été ciblés et priorités de par des dysfonctionnements et les problématiques dont ces derniers font l'objet.

Pour rappel, les principales problématiques observées et retenues dans la phase 1 de l'étude ont été :

- L'aléa inondation provoqué par un sous-dimensionnement de l'ouvrage ou une morphologie sujette aux embâcles ;
- La discontinuité écologique engendrée par la morphologie de l'ouvrage (chute d'eau, seuil...) ;
- L'état structurel des ouvrages.

Cette étape a mis en lumière le rôle limitant du pont de Bassignac dans le fonctionnement hydraulique de la zone. Ce dernier est mis en charge dès la crue décennale provoquant des débordements en amont.

Les conséquences de ces débordements sont :

- Inondation de la route RD2 et du chemin agricole en rive gauche ;
- Inondation des habitations situées en rive droite du Galion (environ 10 habitations touchées en crue centennale).

Afin de protéger ce secteur où des enjeux sensibles (humains et économiques) sont présents, les 6 actions suivantes ont été inscrites dans le plan d'action

- Réaménagement de l'ouvrage de franchissement de la rivière Canari sur la commune de Sainte-Marie,
- Réaménagement des ouvrages de franchissement de la rivière La Digue à l'entrée de la carrière de Petit Galion
- Réaménagement de l'ouvrage de franchissement de la rivière du Galion au niveau du lieu-dit Duferret
- Réfection de l'ouvrage de franchissement de la ravine Bellevue
- Assurer l'entretien, la surveillance et la gestion des ouvrages du bassin versant
- Améliorer le fonctionnement hydraulique du site de Bassignac.

4.5 Volet B3. Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques

4.5.1 B3.10. Améliorer la qualité des eaux prélevées et l'adduction en eau potable

Trois captages pour la production d'eau potable sont exploités par le SCNA sur le bassin versant. Le rôle du Contrat de rivière est d'accompagner la protection de cette ressource, la pérennité de son exploitation raisonnée et l'équilibre entre les usages.

Cette approche entre en résonance avec le projet de SDAGE 2016-2021 qui inscrit les captages du bassin versant du Galion comme étant des ressources stratégiques.

À ce titre, le plan d'action prévoit l'amélioration de la protection de la ressource en lien avec les problématiques d'occupation des sols et d'urbanisme par la mise en œuvre du renforcement des périmètres de protection de captage.

En complément, favoriser l'augmentation de capacité de production de la station de Calvaire permettra d'améliorer la continuité de l'adduction en eau potable. Cette action répond à la disposition I-C-7 du projet de SDAGE 2016-2021 « sécuriser les infrastructures de production et de distribution de l'eau potable en matière d'énergie »

Deux actions sont ainsi intégrées dans le plan d'action pour répondre à cet objectif :

- Renforcer les périmètres de protection de captage
- Étudier la rénovation de l'usine de production d'eau potable du Calvaire.

4.5.2 B3.11. Maîtriser les prélèvements dans les cours d'eau et lutter contre les gaspillages

Dans ce triple objectif d'équilibre de la ressource, de satisfaction des usages et de respect des milieux aquatiques, il s'agit sur le bassin versant du Galion :

- 1- De réduire les prélèvements dans les cours d'eau, notamment en envisageant la **diversification de la ressource**, en lien avec la disposition I-C-3 du projet de SDAGE 2016 – 2021
- 2- De limiter les pertes et les gaspillages notamment au niveau des réseaux dont les pertes estimées pour le réseau AEP atteignent 55 % sur certains secteurs du bassin versant.
- 3- De réduire les consommations en eau
- 4- D'améliorer la gouvernance autour la gestion concertée de l'eau.



Figure 8 : Retenue de Montvert (photo : EGIS)

Quatre actions sont intégrées dans le plan d'action pour répondre à ces objectifs :

- Envisager la ressource en eau souterraine
- Réduire la consommation en eau provenant du réseau AEP pour les activités industrielles et usagers
- Développer l'utilisation de la retenue de Mont Vert, aujourd'hui sous exploitée
- Réhabiliter les réseaux de distribution sur le bassin versant

4.5.3 B3.12. Améliorer la connaissance et la gouvernance des équilibres quantitatifs

Fondement du contrat de rivière, la connaissance des milieux et la bonne répartition de la ressource sont des problématiques essentielles du plan d'action.

La réponse proposée dans le plan d'action passe par trois projets, deux transversaux et un qui concerne le canal du Galion.

En premier lieu, une réflexion sera menée pour déterminer l'opportunité de la mise en place d'une Zone de Répartition des Eaux (article R 211-71 du code de l'environnement) sur le bassin versant. Cet outil vise à mieux assurer l'équilibre de la ressource entre la satisfaction des usages (AEP, agriculture, industrie) et le respect des débits minimum biologiques.

En complément, les préleveurs ont obligation de définir les débits minimum biologiques au niveau de leurs prises d'eau. Le rôle du Contrat de Rivière est de s'assurer de la bonne cohérence de ces études, étude prise en charge par l'ODE.

Enfin, une action spécifique est prévue sur le canal du Galion qui génère un prélèvement continu dans la rivière du Galion. Les pertes sur le canal sont estimées à 50 % avec des difficultés de continuité de l'approvisionnement en eau. Dans ce contexte, une action de réflexion sur la mutualisation de l'utilisation du canal et la réduction du niveau de dérivation de la rivière est proposée.

Ainsi, 3 actions sont intégrées dans le plan d'action pour répondre à cet objectif :

- Mettre en place d'une Zone de Répartition des Eaux sur le bassin versant du Galion,
- Approfondir la connaissance des débits minimum biologiques (DMB) et débits d'étiages,
- Améliorer la connexion entre le canal du Galion et la rivière.

4.6 Volet C. Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance

4.6.1 C.13. Améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques

L'état des lieux – diagnostic ainsi que les études complémentaires 1 « recensement des pressions » & 2 « diagnostic de la qualité des eaux » a mobilisé les principales sources de données existantes afin de dresser un état des connaissances. Il est apparu qu'il existe des données concernant la qualité des eaux et des niveaux mais qu'elles sont peu valorisées dans un objectif d'évaluation de la qualité globale du milieu.

Dans le cadre de la démarche de Contrat de Rivière, il est indispensable de connaître et de suivre les évolutions de la qualité chimique des eaux et d'avoir ainsi un suivi de l'efficacité des actions mises en œuvre.

Néanmoins, le coût important des mesures et analyses et la difficulté parfois de traiter les données collectées doit guider le contrat de rivière vers la définition d'un réseau modeste, qui utilise les données disponibles par ailleurs et les autres réseaux. Cette rationalisation du réseau de mesure s'appuie sur la mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux.

Ce réseau de suivi des milieux aquatiques vise à mesurer les effets des actions du contrat de rivière. Ce qui impose également de bancariser, traiter, analyser et interpréter les données obtenues.

Cette démarche s'appuie sur 3 actions principales :

- Création d'un observatoire de la qualité des eaux du bassin versant
- Mettre en œuvre un réseau de suivi du milieu
- Assurer l'implantation et le suivi d'un réseau de station limnimétriques sur le bassin versant du Galion.

4.6.2 C.14. Sensibiliser et former à la protection de l'environnement

La formation et la sensibilisation des habitants, élèves et des professionnels du bassin versant aux problématiques environnementales correspond à une demande forte de la part des intéressés et des associations impliquées dans ce domaine.

Les actions retenues dans le contrat de rivière tournent autour de 3 axes :

- Une information claire sur les enjeux que représente une bonne gestion des rivières et des zones humides. Cette information doit porter sur les différents aspects à l'échelle du bassin versant, à savoir sur la qualité des eaux, la valorisation des milieux aquatiques et la gestion équilibrée des ressources en eau.
- Une formation / sensibilisation des enfants avec une découverte sur le terrain des rivières et des milieux aquatiques qui pourra s'accompagner d'un système d'ambassadeurs où les écoles du bassin versant se voient affecté la "responsabilité" d'un tronçon de cours d'eau à découvrir et faire connaître,
- La mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation sur le risque inondation qui est une action essentielle pour entretenir et développer la culture du risque.

Les trois actions déclinées dans le plan sont les suivantes :

- Entreprendre des programmes de sensibilisation pour la protection et la valorisation des rivières et des mangroves
- Mettre en place un programme pédagogique en relation avec le contrat de rivière
- Informer les habitants et partager la mémoire des événements météorologiques majeurs.

4.6.3 C.15. Faire vivre le Contrat de Rivière

Depuis son origine, le Contrat de Rivière constitue une démarche vivante et dynamique reposant sur la concertation et la co-construction. Bien plus qu'un simple contrat, la démarche constitue un engagement moral des divers partenaires pour impulser les projets concrets visant à améliorer l'état de santé des milieux aquatiques et la cohabitation des usages et usagers. La démarche en constante évolution, nécessitera d'être suivie et managée. Ainsi, les missions suivantes seront réalisées :

- Coordonner les actions des différents maîtres d'ouvrage : gérer leurs interactions, coordonner leur phasage, suivre leurs démarches, les soutenir techniquement, participer à l'opérationnalité de leurs projets...
- Maintenir la dynamique et la cohésion des acteurs par la réalisation régulière de temps d'échange et de travail, la restitution d'expériences, les visites de chantier, la production de bilans techniques et financiers écrits.
- Articuler la démarche avec celles engagées sur le bassin versant et plus largement en Martinique en favorisant tout particulièrement les échanges entre les acteurs du Contrat de Rivière.
- Gérer et animer le Comité de Rivière dont la vocation est d'être le lieu de débat entre les acteurs représentatifs du tissu économique et social du territoire.
- Mettre en œuvre le plan de communication en adéquation avec les objectifs poursuivis et les diverses composantes des publics concernés (communication interne et externe).
- Suivre l'avancée des actions à l'aide du tableau de bord, outil informatique dédié à la gestion des projets ayant l'avantage de centraliser les données pour une vision globale et concrète du Contrat de Rivière.
- Mettre en place un Observatoire du bassin versant pour suivre la qualité des eaux et l'efficacité des actions sur l'évolution du milieu.

Trois axes pour répondre aux besoins d'animation de la démarche :

- Du personnel dédié,
- Un plan de communication,
- L'organisation de temps d'échange et de discussion autour du Contrat de Rivière.

Les actions ainsi proposées sont les suivantes :

- Mettre en œuvre une coordination pérenne avec les services de l'État
- Décliner l'opération "Plages et rivières propre" sur le bassin versant du Galion
- Développer l'offre de sentiers de randonnée sur le bassin versant du Galion
- Pérenniser et renforcer la cellule d'animation et observatoire du Contrat de Rivière
- Mettre en œuvre le plan de communication du Contrat de Rivière
- Animer des ateliers pour le Contrat de rivière et une démarche intercontrat.

4.7 Répartition par maître d'ouvrage

Au total, environ 30 maîtres d'ouvrage portent des actions du Contrat de Rivière, parmi eux les communes, plusieurs collectivités territoriales, des services de l'État, des associations, le Parc Naturel Régional, un organisme de recherche, plusieurs industriels et exploitations agricoles, etc...

La diversité des porteurs de projets et des thèmes abordés permet d'impliquer tous les acteurs locaux dans leurs domaines de compétence respective : environnement, aménagement, planification, communication, équipement, éducation, recherche. Ces domaines d'intervention complémentaires permettent de répondre aux objectifs du Contrat de Rivière de maintien ou d'amélioration de la qualité des eaux, de préservation et de valorisation des écosystèmes et de développement socio-économique respectueux de l'environnement. La volonté d'impliquer diverses structures privées, publiques, associatives, professionnelles, a été fructueuse grâce à une grande mobilisation des partenaires techniques et financiers.

Tableau 7 : répartition des actions par maître d'ouvrage

Maîtrise d'ouvrage	Nombre d'actions
ASA Montvert	1
Association APROPAMAR	1
Associations	1
Banamart	2
Cap Nord Martinique	16
CCIM	1
CELRL	1
Chambre d'agriculture	2
CIRAD	1
Comité de la randonnée pédestre	1
Commune de Sainte-Marie	1
Commune de Trinité	1
Commune du Gros Morne	2
Communes	2
Conseil Général de la Martinique	3
Conseil Régional de la Martinique	1
DEAL	4
Exploitants agricoles	2
Exploitation agricole Fond Galion	2
Fredon	1
Gravillonord	1
Industriels (DENEL, SAEM, SIAPOC...)	1
IRD	1
ODE	1
ONF	4
Ozanam	1
PNRM	3
SAEM	3
SCNA	7
SICSM	5

Le total est supérieur à 66 car certaines actions sont portées conjointement par plusieurs maîtres d'ouvrage

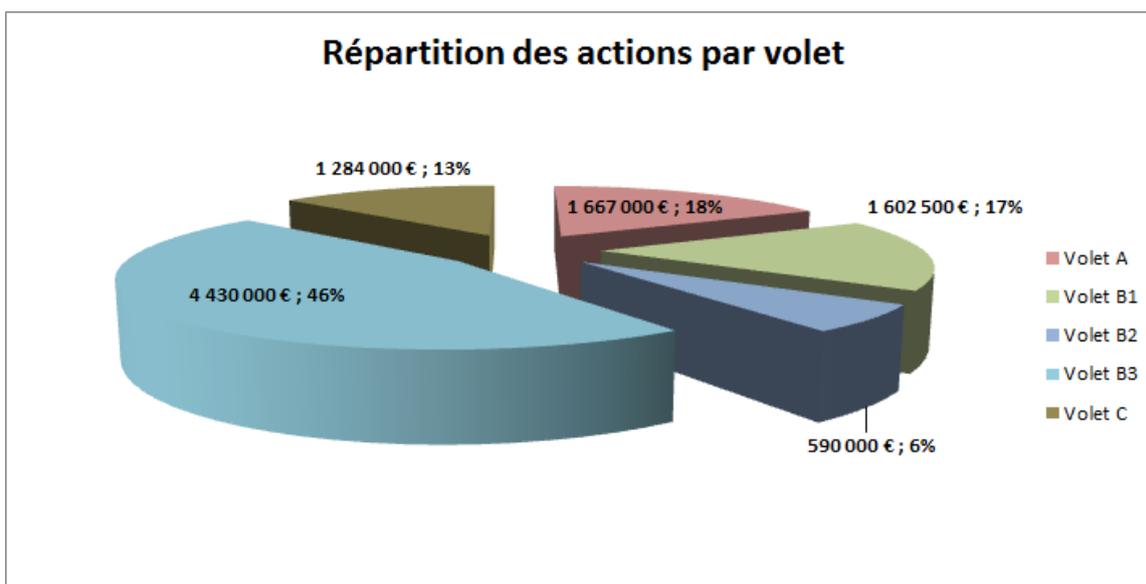
5. Budget et financement du plan d'action

L'ensemble du plan d'actions représente un montant prévisionnel de **9 573 500 € HT répartis sur 5 ans pour 66 actions**

5.1 Répartition des actions par volet

Tableau 8 : Répartition des actions par volet

	Nombre d'actions	Montant prévisionnel des actions
Volet A Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux	19	1 667 000 €
Volet B1 Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion	19	1 602 500 €
Volet B2 Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation	6	590 000 €
Volet B3 Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques	10	4 430 000 €
Volet C Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance	12	1 284 000 €
Total	66	9 573 500 €



5.2 Répartition des actions par objectif

	Nombre d'actions	Budget prévisionnel
Volet A : Améliorer les performances de l'assainissement collectif des eaux usées	19	1 667 000 €
1 - Amélioration les performances de l'assainissement des eaux usées	6	1 005 000 €
2 - Limiter les effets des flux de ruissellement des eaux pluviales	2	110 000 €
3 - Maîtriser les pollutions diffuses d'origine agricole	8	502 000 €
4 - Réduire et améliorer la qualité des effluents industriels	3	50 000 €
Volet B1 : Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion	19	1 602 500 €
5 - Restaurer, entretenir et mettre en valeur les milieux aquatiques	7	207 500 €
6 - Mettre en œuvre un programme intégré de préservation et de gestion des zones humides	2	770 000 €
7 - Mettre en valeur le patrimoine culturel et développer une offre éco-touristique	3	60 000 €
8 - Rétablir les continuités écologiques sur le bassin versant	7	565 000 €
Volet B2 : Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation	6	590 000 €
9 - Améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages sur le bassin versant	6	590 000 €
Volet B3 : Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques	10	4 430 000 €
10 - Améliorer la qualité des eaux prélevées et l'adduction en eau potable	3	30 000 €
11 - Maîtriser les prélèvements dans les cours d'eau et lutter contre les gaspillages	2	3 445 000 €
12 - Améliorer la connaissance sur les équilibres quantitatifs	5	955 000 €
Volet C : Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance	12	1 284 000 €
13 - Améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques	3	210 000 €
14 - Former les acteurs socio-économiques à la protection de l'environnement	6	35 000 €
15 - Faire vivre le contrat de rivière	3	1 039 000 €
Total général	66	9 573 500 €

5.3 Volet A : Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux

Le poids relativement modeste du volet A (18 % du volet financier pour 28 % des actions), s'explique par le fait que plusieurs opérations majeures en matière d'assainissement ont été mises en œuvre récemment sur le bassin versant et qu'il n'intègre donc que peu de travaux importants.

Néanmoins, la partie réhabilitation des stations existantes et traitement de la zone du Bac (comptée dans l'objectif 1 mais qui concerne en réalité les objectifs 1 et 2) représentent la majorité du budget du volet A.

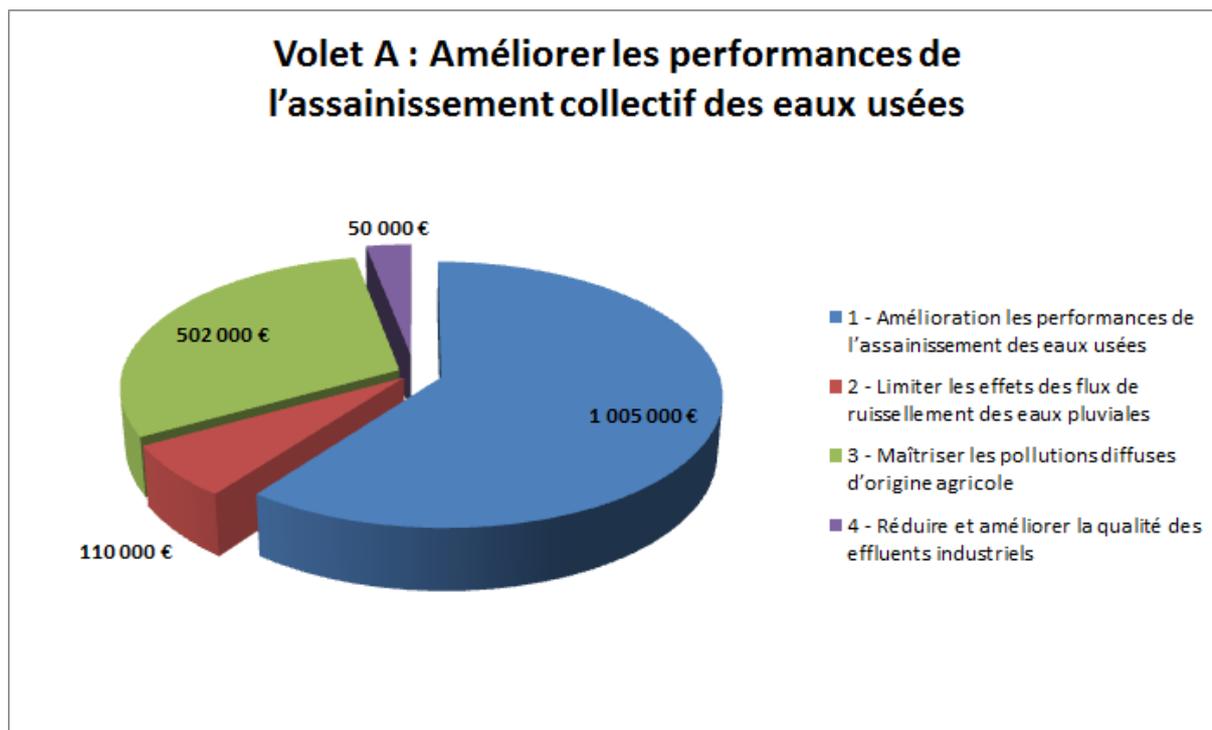


Figure 9 : Volet A, ventilation budgétaire par objectif

5.4 Volet B1 : Préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du bassin versant du Galion

Le volet B compte 19 actions, soit 29 % du nombre d'initiatives figurant dans le Contrat pour un montant de 1 602 500 € (17 % du budget global).

Le volet B comprend un nombre important de projets destinés à la valorisation et la préservation des cours d'eau et des zones humides ainsi que du patrimoine culturel. Parmi les actions qui sont proposées, beaucoup de travaux en rivière sont prévus que ce soit pour assurer l'entretien raisonné des cours d'eau ou le rétablissement des continuités écologiques.

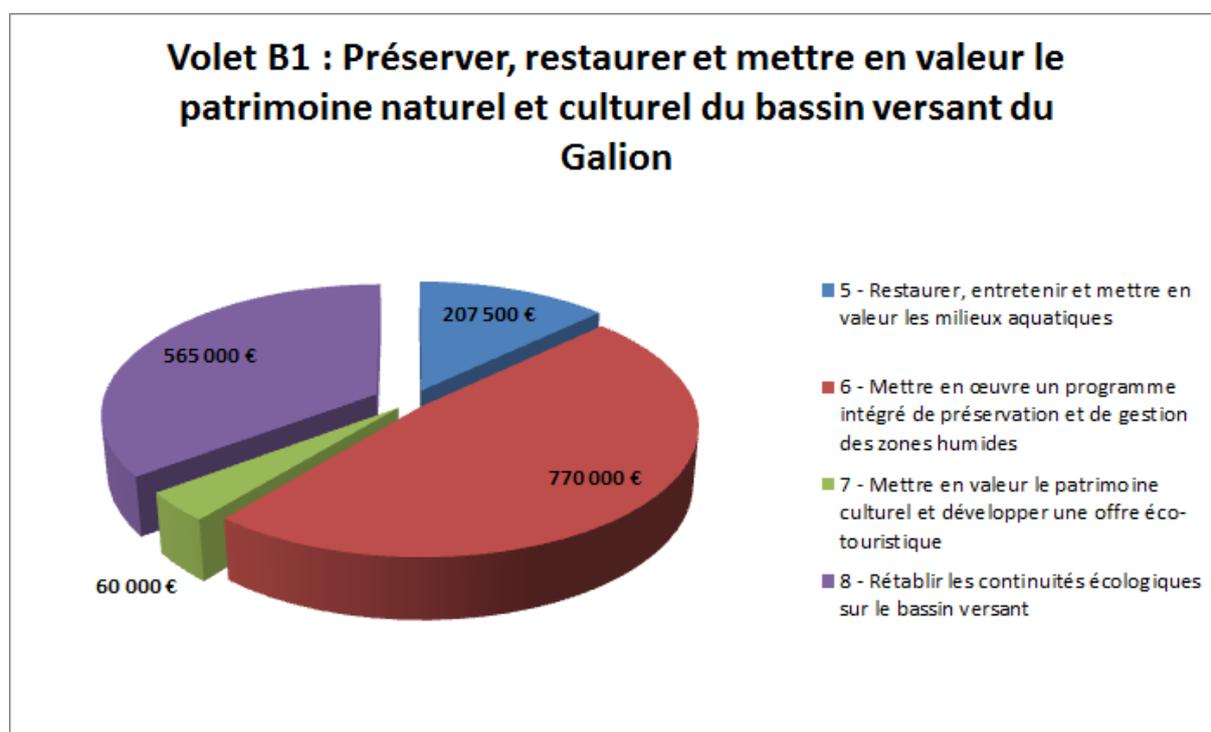


Figure 10 : Volet B1, ventilation budgétaire par objectif

5.5 Volet B2 : Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation

Le volet B2 se concentre sur la problématique du risque inondation avec un seul objectif qui est d'améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages sur le bassin versant.

D'un montant total de 590 000 € pour 6 actions, ce volet se concentre sur la reprise des ouvrages hydrauliques.

5.6 Volet B3 : Assurer la satisfaction des usages dans une gestion équilibrée de la ressource, respectueuse des espèces aquatiques

Ce volet à l'origine du Contrat de rivière est le plus important en terme de poids financier, car il représente 46 % du montant total du contrat (4 430 000 € pour le volet B3) pour seulement 10 actions. Cette situation s'explique principalement par l'importance du budget dédié à la réhabilitation des réseaux de distribution sur le bassin versant.

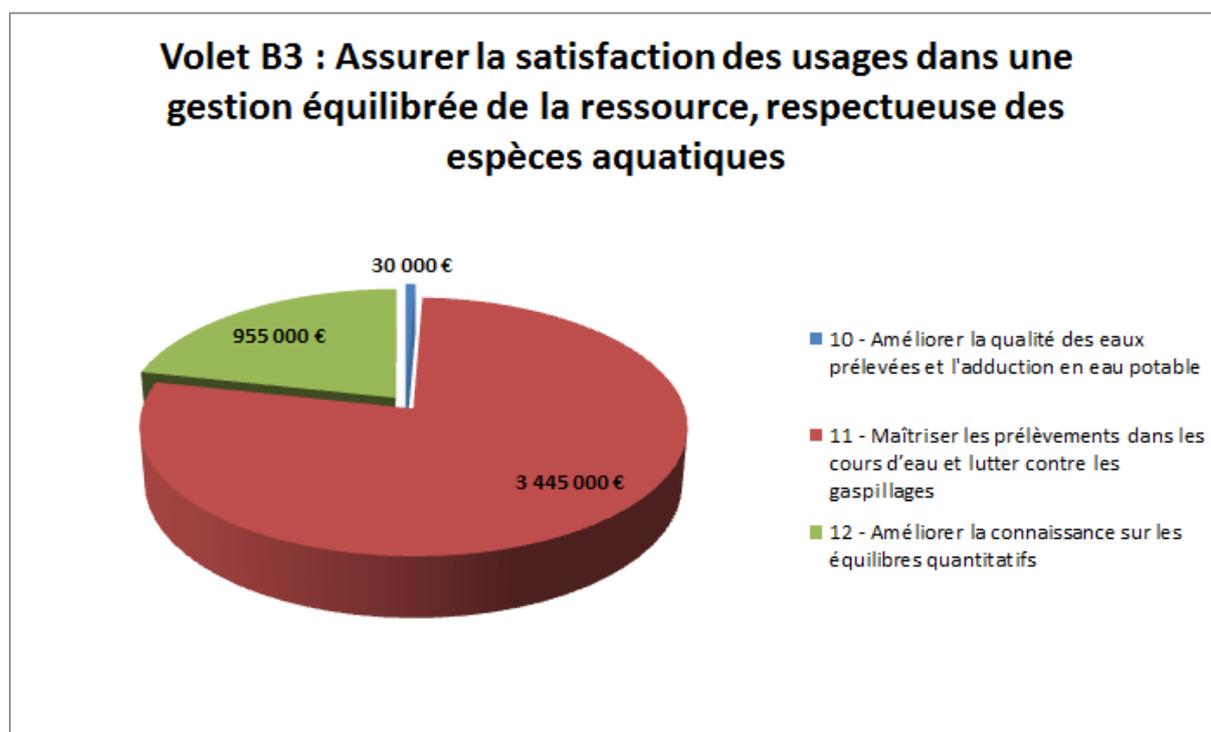


Figure 11 : Volet B3, ventilation budgétaire par objectif

5.7 Volet C : Sensibiliser la population, les acteurs socio-économiques et renforcer la gouvernance

Ce dernier volet contient à la fois des actions de sensibilisation et de formation mais également l'organisation à mettre en place autour de la démarche du Contrat de Rivière. Il représente 13 % du montant global avec 12 actions.

Le montant important de ce volet s'explique en partie par le fait qu'il s'agit principalement d'actions continues qui sont donc reconduites annuellement pendant les 5 ans.

Les actions fortes qui représentent la majeure partie du budget dédié à ce volet, sont la mise en œuvre du réseau de suivi, la pérennisation de la cellule d'animation du Contrat de Rivière ainsi que la mise en œuvre du plan de communication.

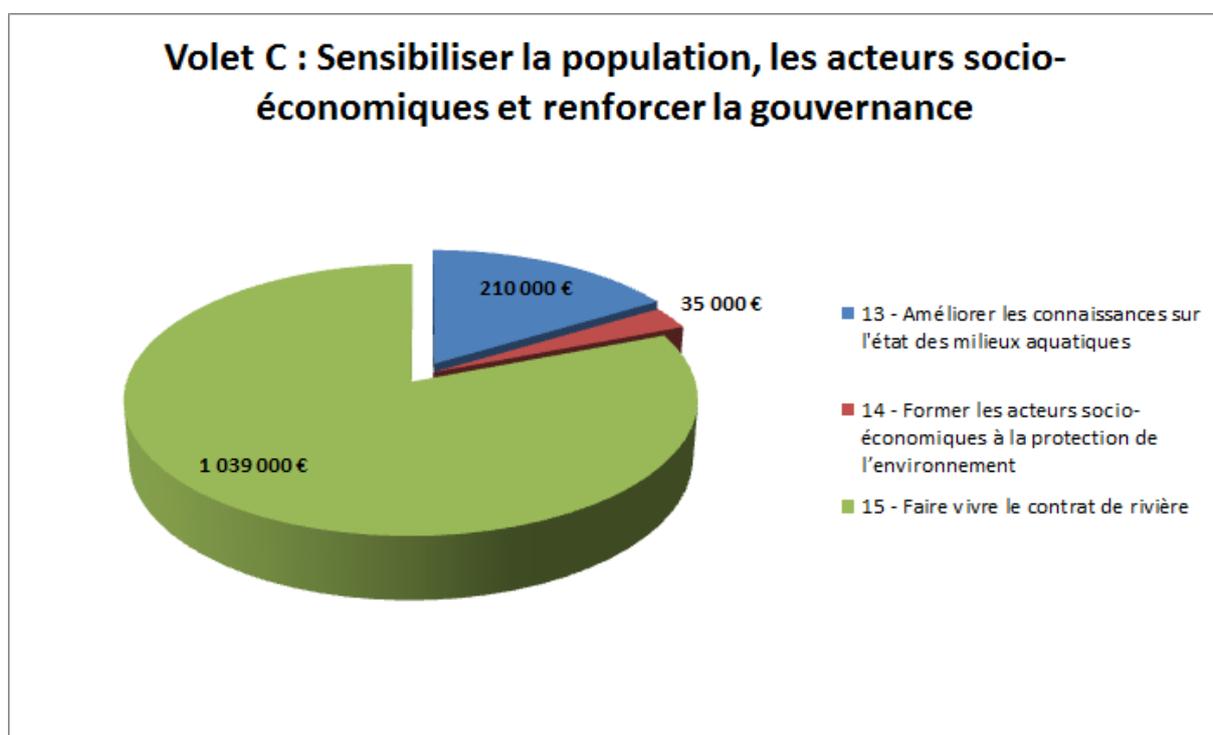


Figure 12 : Volet C, ventilation budgétaire par objectif

5.8 Répartition par partenaires financiers

Pour chaque action, une source de financement a été identifiée. Elle est un accord de principe des partenaires financier sous réserve :

- du montant réel des actions au moment de leur mise en œuvre,
- des dossiers / demandes officielles qui devront être faites par les porteurs de projets,
- des délibérations des partenaires concernés au moment de la mise en œuvre de l'action.

Note : dans la définition du budget des actions, les coûts d'intervention de la cellule d'animation du Contrat de Rivière n'ont pas été comptés dans les actions afin de ne pas générer de double comptabilité avec l'action 64.

Tableau 9 : Contributions estimatives des partenaires financiers

Financeurs	Contributions prévisionnelles	Financeurs	Contributions prévisionnelles
ADEME	21 500 €	Conseil Régional de la Martinique	18 000 €
Agriculteurs	7 000 €	DAAF	75 000 €
ASA Montvert	1 260 000 €	DEAL	97 500 €
Association APROPAMAR	2 000 €	ECOPHYTO - DOM	53 950 €
Association de chasse	4 000 €	État	76 500 €
Associations	3 600 €	Exploitants agricoles	57 000 €
Banamart	13 000 €	Exploitation Agricole du Galion	40 000 €
Bô La Rivière	8 500 €	Fonds européens	1 251 500 €
CACEM	1 800 €	Gravillonord	28 000 €
CAESM	1 800 €	IRD	8 000 €
Cap Nord Martinique	579 950 €	MEDDE	24 000 €
CCIM*	112 000 €	ODE	2 499 650 €
CELRL	128 500 €	ONEMA	893 500 €
Chambre d'agriculture	13 500 €	ONF	166 750 €
CIRAD	24 000 €	Ozanam	11 000 €
CMT	7 500 €	PNRM	175 000 €
Comité de la randonnée pédestre	5 000 €	Préleveurs	9 000 €
Commune de Sainte-Marie	20 000 €	Région Martinique	530 500 €
Commune du Gros Morne	36 000 €	SAEM	304 500 €
Communes	77 500 €	SCNA	357 125 €
Conseil Général	125 000 €	SICSM	364 125 €
Conseil Général de la Martinique	75 500 €	Syndicats et exploitants	5 250 €

6. L'articulation du Contrat de Rivière avec les outils de planification du territoire

6.1.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Martinique un outil d'application de la Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée le 23 octobre 2000 et transposée en droit français le 21 avril 2004, définit la politique communautaire dans le domaine de l'eau avec pour objectif pratique l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques en 2015. La directive préconise de travailler à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Pour cela elle s'appuie sur des « masses d'eau », un tronçon de cours d'eau, un lac, un étang, une portion d'eaux côtières, ou tout ou partie d'un ou plusieurs aquifères où des objectifs de qualité sont fixés. La masse d'eau est un ensemble homogène du point de vue de ses caractéristiques physiques et environnementales et par rapport aux pressions exercées par les activités humaines.

Lors de la transposition de cette directive dans le droit français, l'Etat a fait le choix d'intégrer ce plan de gestion à l'outil national préexistant de gestion de la ressource en eau : le SDAGE (décret du 16 mai 2005, arrêté du 17 mars 2006). Ce document fait donc l'état des masses d'eau de l'île et indique si l'objectif de l'atteinte du bon état écologique d'ici 2015 est réalisable ou reporté.

Le SDAGE

L'élaboration du dossier définitif du Contrat de Rivière s'est déroulée sur la période 2011 -2015 soit durant la période de mise en œuvre du SDAGE 2010-2015. Au moment de la demande d'agrément définitif, le SDAGE 2016 – 2021 est encore en projet, l'articulation du plan d'action avec le SDAGE se fait donc sur la version en projet en attente de validation. Une remise en cohérence sera faite une fois le SDAGE adoptée.

Le contenu du SDAGE 2016 - 2021

Suite à l'état des lieux et à la consultation du public, 5 enjeux importants ont été dégagés, ils sont :

- **Renforcer la gouvernance de l'eau** (prix, tarification sociale, structure unique) ;
- **Réduire la pollution et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques** (financer l'ANC, Ass. collectif, agriculture raisonnée) ;
- **Développer une politique d'économies d'eau** (réduction des fuites AEP, récupération des eaux pluviales,...) ;
- **Améliorer les pratiques pour concilier les usages et les besoins des milieux aquatiques** (DMB, agriculture raisonnée...);
- **Renforcer la sensibilisation et l'information** (partenaires relais, réunions d'information,...).

Ces cinq enjeux sont traités dans les Orientations Fondamentales (OF) qui structurent la politique de l'eau du nouveau SDAGE 2016-2021.

- **Orientation 1** : Concilier les usages humains et les besoins des milieux aquatiques, traite plus particulièrement des aspects « quantitatifs »
- **Orientation 2** : Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, traite plus particulièrement des aspects « qualitatifs »
- **Orientation 3** : Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables,
- **Orientation 4** : Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements.

Le Contrat de rivière est un moyen de favoriser l'application sur un territoire donné des dispositions / mesures du SDAGE pour permettre l'atteinte du bon état des eaux et le respect de la ressource. Elles se retrouvent dans les enjeux définis dans le diagnostic partagé et les orientations qui sont prises dans le plan d'action sur les enjeux quantitatifs et qualitatifs.

Par ailleurs, dans la logique du SDAGE le Contrat de Rivière intègre des problématiques de sensibilisation d'éducation à l'environnement ou encore d'amélioration de la connaissance sur les milieux aquatiques.

N° Action	Intitulé	Porteur de projet	Orientation SDAGE Correspondante	Sous-orientation SDAGE correspondante	En lien avec les mesures du SDAGE
1	Réfection de l'assainissement des eaux usées et pluviales de la zone du Bac	Commune de Trinité	OF2	II-A	18, 19, 26, 29
2	Réaliser une étude de faisabilité pour l'utilisation des boues et des eaux résilinaires urbaines pour un usage agricole.	SICSM / SCNA	OF2	II-A	79, 81
3	Réhabiliter la STEP de Bon Air.	SCNA	OF2	II-A	17
4	Réaliser un audit de la STEP de Ozanam / La Fraîcheur	Ozanam	OF2	II-A	17
5	Réhabiliter la STEP de Trinité "Quartier Bac"	SICSM	OF2	II-A	17
6	Limiter les surverses des postes de relevage sur le réseau d'assainissement collectif	SICSM / SCNA	OF2	II-A	28, 29
7	Cartographier le risque d'érosion sur le bassin versant	IRD	OF2	II-D	67
8	Accompagner la suppression de l'usage des produits phytosanitaires en zones non agricoles	Fredon	OF2	II-B	32, 40
9	Mettre en place la collecte systématique des déchets des exploitations agricoles	Banamart	OF2	II-C	39, 40
10	Réduire les impacts des centrales d'emballage de bananes.	Exploitants agricoles	OF2	II-C	36, 39, 40
11	Accompagner le traitement systématique des eaux de centrales d'emballage	Banamart	OF2	II-C	36, 39, 40

N° Action	Intitulé	Porteur de projet	Orientation SDAGE Correspondante	Sous-orientation SDAGE correspondante	En lien avec les mesures du SDAGE
12	Appuyer la structuration technique et financière de la filière biologique	Chambre d'agriculture	OF2	II-C	39
13	Surveiller et sensibiliser les exploitants pour limiter l'élevage à proximité des cours d'eau	Cap Nord Martinique	OF2	II-C	38, 39, 84
14	Accompagner les éleveurs dans leur gestion des effluents d'origine animale	Cap Nord Martinique	OF2	II-C	38, 39, 84
15	Réduire les transferts polluants entre les parcelles agricoles et les cours d'eau	Exploitants agricoles	OF2	II-C	37, 40, 72
16	Mettre en œuvre le projet RIVAGE	CIRAD	OF2	II-C	40, 72, 73, 74, 75
17	Poursuivre la réduction des rejets de la Sucrière du Galion (SAEM)	SAEM	OF2	II-A	21
18	Collecter et analyser des données manquantes de conformité des rejets issus des ICPE	Cap Nord Martinique	OF2	II-A	21
19	Evaluer l'impact des stations-services et collecte des données de conformité	CCIM	OF2	II-B	31
20	Définir un programme d'action d'entretien et de gestion des berges	ONF	OF3	III-D	62
21	Entretien des cours d'eau selon le programme d'entretien et de gestion (fiche 22)	DEAL	OF3	III-D	62
22	Mobiliser un réseau d'acteur autour de l'entretien des cours d'eau	DEAL	OF3	III-A	62
23	Nettoyage des macros déchets du Galion	ONF	OF3	III-C	56
24	Restaurer l'hydrologie de la forêt marécageuse du Galion	CELRL	OF3	III-C	55, 56, 58
25	Inscrire la forêt marécageuse du Galion à la convention RAMSAR	Cap Nord Martinique	OF3	III-C	-
26	Remodeler le miroir de chasse	ONF	OF3	III-C	55, 58
27	Etendre l'arrêté de Protection de Biotope de la Pointe Jean-Claude	DEAL	OF3	III-C	-
28	Conception et création d'un parcours découverte de la forêt lacustre du Galion	PNRM	OF4	IV-C	85, 86

N° Action	Intitulé	Porteur de projet	Orientation SDAGE Correspondante	Sous-orientation SDAGE correspondante	En lien avec les mesures du SDAGE
29	Mise en œuvre d'une signalétique cohérente sur les espaces naturels du bassin versant du Galion	Cap Nord Martinique / PNRM	OF4	IV-C	85, 86
30	Développer une activité de pêche découverte ("No kill")	Association APROPAMAR	OF4	IV-C	85, 86
31	Développer les sites écotouristiques sur le bassin versant et leur découverte	Cap Nord Martinique	OF4	IV-C	85, 86
32	Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur l'ouvrage de franchissement de la rivière La Digue par la RN1	Conseil Régional de la Martinique	OF3	III-A	44, 69
33	Réaménagement de l'ouvrage de franchissement de la rivière Canari sur la commune de Sainte-Marie	Commune de Sainte-Marie	OF3	III-A	44, 69
34	Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur l'ouvrage cadre permettant la traversée du cours d'eau de la Tracée	Commune du Gros Morne	OF3	III-A	44, 69
35	Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur la prise d'eau de Fond Galion	Exploitation agricole Fond Galion	OF3	III-A	44, 69
36	Travaux d'amélioration de la continuité écologique sur la prise d'eau de l'Usine du Galion	SAEM	OF3	III-A	44, 69
37	Travaux d'amélioration de la continuité écologique au niveau du pont de Bassignac	Conseil Général de la Martinique	OF3	III-A	44, 69
38	Travaux d'amélioration de la continuité écologique au niveau des gués aval et amont du site Bô la Rivière	Conseil Général de la Martinique	OF3	III-A	44, 69
39	Restaurer la trame verte à l'échelle des forêts humides du Galion	PNRM / ONF	OF3	III-A	44, 69
40	Réaménagement des ouvrages de franchissement de la rivière La Digue à l'entrée de la carrière de Petit Galion	Gravillonord	-	-	-
41	Réaménagement de l'ouvrage de franchissement de la rivière du Galion au niveau du lieu-dit Duferret	Exploitation agricole Fond Galion	-	-	-
42	Réfection de l'ouvrage de franchissement de la ravine Bellevue	Commune du Gros Morne	-	-	-
43	Assurer l'entretien, la surveillance et la gestion des ouvrages du bassin versant	Communes	-	-	-

N° Action	Intitulé	Porteur de projet	Orientation SDAGE Correspondante	Sous-orientation SDAGE correspondante	En lien avec les mesures du SDAGE
44	Améliorer le fonctionnement hydraulique du site de Bassignac	Conseil Général de la Martinique	-	-	-
45	Renforcer les périmètres de protection de captage	SCNA	OF1	I-C	11, 16
46	Étudier la rénovation de l'usine de production d'eau potable du Calvaire	SCNA	OF1	I-C	12
47	Envisager la ressource en eau souterraine	SICSM / SCNA	OF1	I-C	10
48	Réduire la consommation en eau provenant du réseau AEP pour les activités industrielles et usagers	CCIM	OF1	I-A	1, 80
49	Développer l'utilisation de la retenue de Mont Vert, aujourd'hui sous exploitée	ASA Montvert	OF1	I-A	4
50	Mettre en place des systèmes de comptage des prélèvements agricoles	Chambre d'agriculture	OF1	I-A	4
51	Réhabiliter les réseaux de distribution sur le bassin versant	SICSM / SCNA	OF1	I-B	8
52	Mettre en place d'une Zone de Répartition des Eaux sur le bassin versant du Galion	Cap Nord Martinique	OF1	I-B	6
53	Approfondir la connaissance des débits minimum biologiques (DMB) et débits d'étiages	ODE	OF1	I-B	5
54	Améliorer la connexion entre le canal du Galion et la rivière	SAEM	OF1	I-C	15
55	Création d'un observatoire de la qualité des eaux du bassin versant	Cap Nord Martinique	OF2	II-B	31, 35
56	Mettre en œuvre un réseau de suivi du milieu	Cap Nord Martinique	OF2	II-B	3, 64
57	Assurer l'implantation et le suivi d'un réseau de station limnimétriques sur le bassin versant du Galion	Cap Nord Martinique	OF2	II-B	64
58	Entreprendre des programmes de sensibilisation pour la protection et la valorisation des rivières et des mangroves	Cap Nord Martinique	OF4	IV-C	85, 86
59	Mettre en place un programme pédagogique en relation avec le contrat de rivière	Cap Nord Martinique	OF4	IV-C	85, 86
60	Informers les habitants et partager la mémoire des événements météorologiques majeurs	Communes	OF4	IV-C	85, 86

N° Action	Intitulé	Porteur de projet	Orientation SDAGE Correspondante	Sous-orientation SDAGE correspondante	En lien avec les mesures du SDAGE
61	Mettre en œuvre une coordination pérenne avec les services de l'État	Cap Nord Martinique / DEAL	OF4	IV-C	84
62	Décliner l'opération "Plages et rivières propre" sur le bassin versant du Galion	Associations	OF4	IV-C	85, 86
63	Développer l'offre de sentiers de randonnée sur le bassin versant du Galion	Comité de la randonnée pédestre	OF4	IV-C	85, 86
64	Pérenniser et renforcer la cellule d'animation et observatoire du Contrat de Rivière	Cap Nord Martinique	-	-	-
65	Mettre en œuvre le plan de communication du Contrat de Rivière	Cap Nord Martinique	-	-	-
66	Animer des ateliers pour le Contrat de rivière et une démarche intercontrat	Cap Nord Martinique	OF4	IV-C	86

6.1.2 Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation de Martinique (PGRi)

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite directive « inondation ». Cette Directive oriente aujourd'hui la politique française autour de deux axes : prioriser l'action et mobiliser les acteurs.

Transposée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE, dite "Grenelle 2"), complétée par le décret du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, elle vise à :

- réduire les conséquences négatives des inondations sur la population, l'activité économique et le patrimoine environnemental et culturel
- conduire à une vision homogène et partagée des risques, nécessaire à la priorisation de l'action.

La directive inondation impose aux États membres de se fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations et d'évaluer les résultats obtenus. Elle fixe une méthode de travail et un calendrier intégrant un cycle de révision tous les six ans.

Le PGRi de la Martinique fixe ainsi 5 objectifs stratégiques déclinés en axes et dispositions :

- **Objectif stratégique N°1** : Développer des gouvernances adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action,
- **Objectif stratégique N°2** : Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation,
- **Objectif stratégique N°3** : Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés,
- **Objectif stratégique N°4** : Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés,
- **Objectif stratégique N°5** : Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques.

Le Contrat de rivière est un moyen de favoriser l'application sur un territoire donné des objectifs stratégiques / dispositions du PGRi pour permettre une meilleure prise en compte du risque inondation. Elles se retrouvent dans les enjeux définis dans le diagnostic partagé et le plan d'action.

Pour exemple on peut citer :

- le volet B2- Sensibiliser, prévenir et protéger les habitants et activités contre les risques d'inondation et l'objectif 9 : Améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages sur le bassin versant dont toutes les actions sont en lien avec l'OS 3 du PGRi.
- les actions 20 à 22 concernant l'entretien raisonné des cours d'eau sont une déclinaison de l'objectif stratégique n°5,
- l'action 60 « Informer les habitants et partager la mémoire des événements météorologiques majeurs » reprend le contenu de la disposition 2.5 « Sensibiliser les élus sur les responsabilités et leurs obligations réglementaires » avec notamment la pose de repères de crue.

6.1.3 Le Schéma d'Aménagement régional valant Schéma de mise en valeur de la Mer (SAR / SMVM)

Le SAR a établi de façon consensuelle, et dans un cadre légal précis, les options fondamentales d'une politique d'aménagement du territoire fondée sur une stratégie de développement durable de la Martinique.

En cela il constitue l'outil de planification pour un développement durable qui est un des défis majeurs qui vont s'imposer à la Martinique au cours des 20 prochaines années :

- l'enjeu humain et social : dans le contexte d'accroissement démographique d'un pays insulaire, maintenir, la cohésion, sociale et assurer des perspectives en matière d'emploi, de logement, de formation et d'équipements publics,
- l'enjeu économique : créer les conditions d'un meilleur développement des secteurs porteurs, et de modernisation de l'appareil de production,
- l'enjeu écologique : concilier les usages concurrents d'un espace réduit et fragilisé, sur la base d'un inventaire des ressources et des potentialités, des capacités et aptitudes de chaque partie du territoire,
- l'enjeu d'une répartition harmonieuse des hommes et des activités comme garantie de la cohésion territoriale.

Le SAR n'est pas opposable aux projets individuels mais il est une base pour les autres documents d'urbanisme et notamment les POS et PLU des communes. En relation avec des démarches d'élaboration croisées dans le temps, il persiste des difficultés de mise en cohérence des POS/PLU avec le SAR.

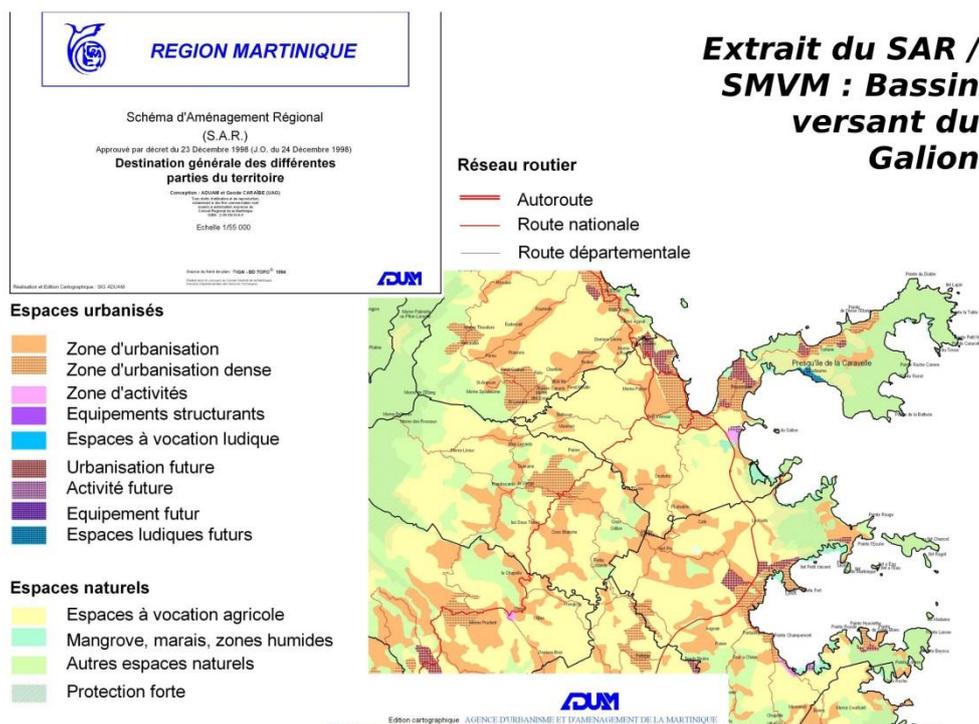


Figure 13 : Extrait du Schéma d'Aménagement Régional

Le zonage du SAR classe la grande majorité de la superficie du bassin versant du Galion en espaces à vocation agricole. **Même si ce document est en cours de révision, on peut affirmer que sur les principes de préservation de la ressource, de limitation de l'urbanisation, de protection des espaces naturels et de restauration des continuités écologiques, les deux documents sont en cohérence.**

6.1.4 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Cap Nord Martinique

Cap Nord Martinique a approuvé en Conseil Communautaire le Scot le 21 juin 2013. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit 3 axes :

- Axe 1 : Promouvoir un nouveau modèle de développement,
- Axe 2 : Équilibrer et intensifier le développement,
- Axe 3 : Harmoniser les relations entre l'Homme, la Ville, La Nature.

Par nature, le Contrat de Rivière entre en synergie avec l'axe 3 du PADD qui vise plus particulièrement à :

- contribuer à construire la trame verte et bleue des valeurs écologiques et paysagères,
- ménager les ressources naturelles - diminuer les pressions et pollutions,
- diminuer l'exposition aux risques naturels,
- projet de charte visant à protéger et à valoriser le patrimoine naturel et culturel.

En particulier, le plan d'action du Contrat de Rivière répond aux orientations et recommandations suivantes :

- Orientation 11.2, les abords des rivières
- Orientation 13.1, préservation de la ressource.
- Orientation 13.2, l'assainissement des eaux usées.
- Recommandation 5, eaux pluviales.

6.1.5 La charte du Parc Naturel Régional de la Martinique

Le PNR de la Martinique (PNRM), créé en 1976, d'une superficie de 70 150 hectares (un peu plus de 63% du territoire martiniquais) est morcelé en plusieurs secteurs, dont un grand ensemble qui englobe la presqu'île de la Caravelle jusqu'à la pointe Savane et l'îlet Chancel, incluant ainsi l'aval du bassin versant du Galion.

Par l'intermédiaire de sa charte 2010 – 2022 approuvée en 2009, le parc de la Martinique engage son action à travers 4 axes stratégiques qui regroupent différentes orientations :

- **AXE STRATEGIQUE 1 : PRESERVER ET VALORISER ENSEMBLE LA NATURE EN MARTINIQUE**
 - Poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques et le partenariat avec les autres acteurs dans le but de préserver l'ensemble des milieux naturels à enjeux de la Martinique
 - Promouvoir un aménagement équilibré et respectueux du patrimoine Martiniquais
- **AXE STRATEGIQUE 2 : ENCOURAGER LES MARTINICAINS A ETRE ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LEUR TERRITOIRE**
 - Être moteur dans le développement et la valorisation d'un espace de tourisme et de loisirs intégré, respecté par et pour tous
 - Soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement
- **AXE STRATEGIQUE 3 : FAIRE VIVRE LA CULTURE MARTINICAISE DANS LES PROJETS DU PARC**
- **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'OUTIL PARC**
 - Clarifier l'organisation territoriale et humaine du Parc
 - Partager avec les acteurs les priorités du Parc.

Le Parc naturel régional n'est pas une protection stricte des espaces, sa démarche s'inscrit dans un objectif de développement durable. Il contribue à protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel dans le cadre du développement économique et social.

Le Contrat de Rivière du Galion trouve ainsi une bonne articulation avec la charte du Parc Naturel Régional de la Martinique avec des objectifs cohérents. Par ailleurs, le PNR assure la maîtrise d'ouvrage (partagée) sur les actions :

- **28** : Conception et création d'un parcours découverte de la forêt lacustre du Galion.
- **29** : Mise en œuvre d'une signalétique cohérente sur les espaces naturels du bassin versant du Galion.
- **39** : Restaurer la trame verte à l'échelle des forêts humides du Galion.

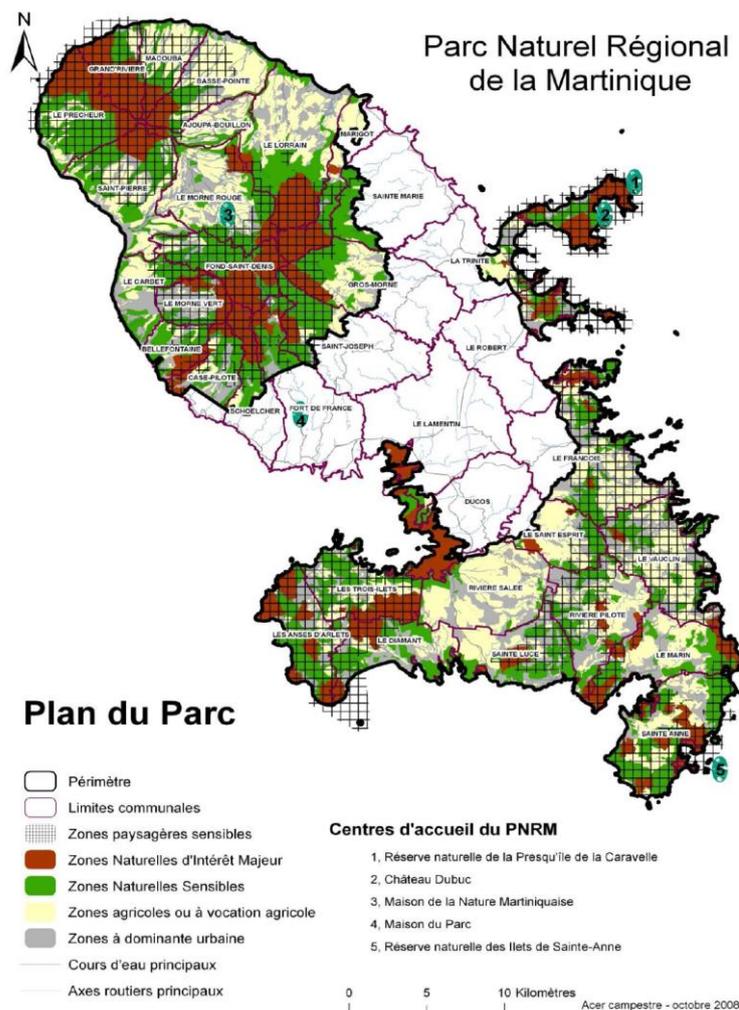


Figure 14 : Parc Naturel Régional de la Martinique

6.1.1 Le schéma Régional de Cohérence Ecologique

Lancée en 2004, la France s'est engagée dans une politique de préservation et de valorisation de la biodiversité à travers la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2004-2010). Cette dernière se déclinait en 4 orientations transversales et 10 plans d'actions sectoriels.

Les lois Grenelle I et II (respectivement la loi de programmation du 03/08/09 et la loi du 12/07/10), illustrant l'engagement de la France à préserver la biodiversité, apportent notamment :

- Une inscription de la TVB dans le code de l'environnement (article L. 371-1 à L. 371-6 à 21) comprenant la définition, les objectifs et le dispositif de la TVB et son lien avec les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux). L'article L. 371-3 prévoit notamment que l'État et la Région élaborent ensemble le «Schéma Régional de Cohérence Écologique» (SRCE). Ce document définit à l'échelle de la région les éléments structurants du réseau écologique ainsi que les mesures contractuelles pour la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.
- Une inscription des continuités écologiques dans le code de l'urbanisme (articles L. 121-1, L. 122-1, L. 123-1 et suivants), avec des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Le SRCE est en cours d'élaboration, il n'a donc pas pu être intégré dans la réflexion, cependant le plan d'action consacre une sous-orientation à « Rétablir les continuités écologiques sur le bassin versant » (8). Ses objectifs sont donc cohérents avec ceux du SRCE.

7. Le Management et le suivi du Contrat de Rivière

7.1 Un Comité de Rivière pour suivre le Contrat

Le Comité de Rivière est l'instance de concertation institutionnalisée chargée d'apporter son avis sur les choix et les orientations du Contrat et de veiller à son application.

Ses missions sont les suivantes :

- piloter l'élaboration du Contrat de rivière,
- approuver le dossier définitif en vue de sa présentation au Comité d'Agrément,
- assurer le suivi du contrat par la réalisation des opérations programmées,
- effectuer un bilan de la mise en œuvre du plan d'actions.

La composition du Comité de Rivière est détaillée dans le paragraphe 1.4.2.1 page 13.

7.2 Une structure porteuse pour animer la démarche

Le Comité de Rivière doit s'appuyer sur une structure et des outils pour la mise en œuvre de ses décisions et le suivi du contrat. Depuis 2009, Cap Nord Martinique joue ce rôle notamment en raison de ses compétences, de son implication géographique.

Ainsi, avec sa direction de l'environnement et la création d'une cellule d'animation du Contrat de Rivière, elle a assuré la préparation des dossiers préalable et définitif ainsi que l'animation liée à ce projet. Elle a mené ces différents volets de la démarche en concertation avec les partenaires locaux via les différents comités, groupes de travail ateliers et réunions et en collaboration étroite avec le bureau restreint.

Au sein du Pôle Gestion des Milieux Aquatiques, aujourd'hui, le personnel dédié à l'animation et au suivi du Contrat de Rivière du Galion est composé de 3 personnes :

- Danielle Marie-Louise, Responsable du pôle
- Ludovic Louis, Technicien Contrat de Rivière
- Nadiège Defrel, Assistante administrative.

Après la signature du contrat, Cap Nord Martinique devra prendre en charge, avec des financements croisés de l'État, de la Région, de l'Office de l'Eau et du Département, les actions liées au suivi et à la conduite du contrat :

- secrétariat,
- logistique du projet,
- organisation des comités de rivière et des différentes commissions,
- réalisation des bilans,
- assistance aux maîtres d'ouvrage...

Cap Nord Martinique devra également être en charge de la réalisation d'un observatoire de la qualité des eaux du bassin versant et de la mise en œuvre d'un plan de communication permettant, entre autre, de valoriser les données collectées, d'assurer l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et des usagers concernés.

7.3 Une palette d'outils au service du Contrat de Rivière

7.3.1 Un tableau de bord pour suivre les projets

Le tableau de bord est un instrument de mesure de la performance facilitant le pilotage actif de la réalisation des projets. Dans le cadre du Contrat de Rivière, le tableau de bord est intégré dans la base de données du plan d'action. Il contribue à réduire l'incertitude et facilite la prise de décision, c'est un outil d'aide à la décision, qui :

- stabilise l'information, qui de par nature est changeante, en indiquant des données complètes et homogènes pour tous les projets,
- facilite la communication car il joue le rôle de référentiel commun pour des échanges constructifs,
- dynamise la réflexion et incite à une démarche prospective,
- offre un regard cohérent de la situation en rapport aux objectifs et adapté aux besoins et à la sensibilisation des décideurs,
- oriente une démarche de progrès et balise un parcours décidé par les décideurs.

Concrètement, la base permet de fournir en temps réel :

- aux techniciens, des informations de synthèse directement reliées aux objectifs auxquels ils se réfèrent dans leur travail quotidien,
- aux instances politiques, des données traduisant de manière agrégée, l'état d'avancement d'un programme d'actions du Contrat de Rivière,
- à la structure porteuse, des requêtes (tris multiples) pour la réalisation de bilans thématiques et financiers. La restitution des bilans auprès des acteurs du Contrat sera l'occasion de débattre sur l'évolution du programme à d'actions.

Ainsi, la base mise en œuvre centralise l'ensemble des informations des projets retranscrits sous la forme de fiches. L'édition d'un certain nombre de documents : fiches, graphiques, tableaux, listes dans divers formats Word, Excel et PDF utilisables par tous les partenaires.

Dans les fiches action, il a été jugé opportun d'intégrer des indicateurs, appropriés et objectifs, afin de suivre la réalisation et l'efficacité des actions, voire d'anticiper l'évolution des milieux aquatiques.

Ces indicateurs seront regroupés dans l'observatoire de la qualité des eaux du bassin versant, une des missions de la cellule d'animation du Contrat de Rivière.

7.3.2 L'observatoire de la qualité des eaux du bassin versant

L'observatoire du bassin versant aura pour rôle de suivre efficacement l'ensemble des problématiques liées au Contrat de Rivière, afin de valoriser et compléter les informations existantes sur le territoire et permettre à l'ensemble des acteurs d'évaluer l'état d'avancement du Contrat et l'état des milieux aquatiques.

Il apportera une réelle dynamique quant aux suivis, à la réalisation des actions, et aux résultats obtenus.

D'une part, l'observatoire sera un outil de suivi du milieu. Il permettra d'avoir une vision globale de la qualité du milieu et de son évolution. Pour ce faire, nous nous baserons sur les points de mesures et réseaux existants en intégrant les nouveaux réseaux qui sont mis en place dans le cadre du Contrat de Rivière, y compris l'apport des études complémentaires réalisées.

D'autre part, l'observatoire aura pour objectif de suivre l'impact des projets sur le milieu par le biais d'indicateurs environnementaux permettant de juger de l'efficacité des actions. Seront ajoutés dans le cadre de la démarche du Contrat de Rivière, les suivis locaux tels que l'autosurveillance des stations d'épuration ou des industries.

Plus qu'un outil de communication, l'observatoire se présente comme un outil d'aide à la décision qui s'appuiera sur les tendances évolutives des indicateurs environnementaux. La structure chargée de l'application du Contrat de Rivière assurera le fonctionnement de l'observatoire qui jouera le rôle d'un centre de ressources du bassin versant.

Il regroupera l'ensemble des données acquises dans le cadre de l'opération : études, rapports de suivi et analyses, bases de données, SIG, bibliographie... L'observatoire fournira donc à l'ensemble des acteurs intervenant sur le projet du Contrat de Rivière un maximum d'informations sur le suivi des actions et les évolutions du milieu, et contribuera à l'homogénéisation des protocoles de collecte et de traitement des données entre les différents maîtres d'ouvrage en concertation avec les autres contrats de milieu. L'information pourra être diffusée de manière synthétique à un large public via des bulletins d'informations, site Internet...

7.3.3 Un plan de communication pour rassembler

La mise en œuvre du programme d'actions du Contrat de Rivière repose avant tout sur un travail de partenariat impliquant l'information et la communication interne et externe, en continu de l'avancée et des résultats et des actions du Contrat de Rivière à destination des maîtres d'ouvrage, des financeurs, des acteurs économiques et du grand public.

À cet effet, le Contrat de Rivière doit donner au programme d'actions une parfaite lisibilité et lui assurer un impact médiatique auprès des acteurs politiques et économiques locaux pour lesquels ce programme aura des bénéfices directs ou indirects. Il s'agit donc d'accompagner la démarche avec un plan de communication, établi fin 2014 qui découle :

- D'une image de marque qui se bâtit autour d'un engagement : « ensemble pour des gestes concrets pour comprendre et améliorer notre milieu »
- D'une recherche de crédibilité communicationnelle dès les étapes en amont du Contrat
- D'une nécessité de maintenir l'enthousiasme et les engagements avant et après la signature
- D'une expérience des contrats de milieux précédents en Martinique.

Figure 15 : Le plan de communication du Contrat de rivière

Cibles	Objectifs de communication	Stratégies de communication	Moyens de communication
Membres signataires	Susciter l'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la compréhension des enjeux Maintenir l'intérêt de l'engagement à la signature, et de la signature à la réalisation du Contrat Favoriser l'interaction entre les signataires 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres de présentation de l'avancement et thématiques Enew's avec statut régulier sur les étapes Après la signature : forum annuel des « engagés » avec présentation du rapport d'activité
Membres du Comité de Rivière	En faire des ambassadeurs	<ul style="list-style-type: none"> Faire comprendre les enjeux et les intérêts du Contrat Valoriser leur appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres de présentation de l'avancement et thématique Etablissement d'un discours commun, fiches pratiques Relations presse, carnet d'entrevues journalistiques Citations dans les communications grand public et aux membres
Elus politiques	S'assurer d'un niveau d'information constant et pertinent	<ul style="list-style-type: none"> Faire comprendre les enjeux Renforcer l'intérêt d'adhérer à la démarche Affirmer l'identité citoyenne du Contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Fiches d'information papier ou courriel Visite du bassin versant pour les nouveaux élus Présentations périodiques aux élus CCNM et territoriaux
Résidents du territoire	S'assurer d'une notoriété forte Sensibiliser aux enjeux Faire comprendre le dispositif Créer le sentiment d'appartenance au territoire	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une communication de masse Développer des outils récurrents d'information Mettre en valeur le patrimoine Favoriser les changements de comportements Promouvoir les bonnes actions 	<ul style="list-style-type: none"> Envoi boîtes aux lettres sur le contenu/enjeux Création d'un site web Contrat de Rivière Association à une personnalité artistique du Bassin Campagne d'affichage sur les 4 communes Organisation de formulaire de soutien avec envoi d'autocollants et goodies Newsletter grand public Organisation de la Journée de La Rivière du Galion avec activités pédagogiques, ludiques, randonnées,...
Riverains	Accompagner le changement de comportement	<ul style="list-style-type: none"> Eduquer aux impacts des gestes individuels sur la rivière Favoriser l'appropriation de la rivière par chacun Promouvoir les bonnes pratiques Inciter aux initiatives collectives 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de réunions de comité de quartier Envois dirigés Escouade bus « prenons soin de notre rivière » Espace sur site web de valorisation des changements réussis Fiches pratiques des usages courants respectant la rivière
Professionnels du territoire (agriculteurs, éleveurs, socio-prof)	Pérenniser l'implication corporative	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les échanges et retours d'expériences Valoriser les bénéfices de la démarche responsable et concertée 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers et rencontres thématiques + valorisation des échanges Label « Entreprise Rivière du Galion Responsable »
Scolaires	Créer / développer un sentiment d'appartenance	<ul style="list-style-type: none"> Développer une culture, une connaissance de la rivière Faire des générations futures des ambassadeurs dès aujourd'hui auprès de leurs proches Créer des échanges entre scolaires et Comité de Rivière 	<ul style="list-style-type: none"> Création du Comité Jeunesse du Galion (propositions et rencontres avec le Comité de Rivière) Visites en groupe du bassin versant Concours « Dessine ta rivière », « Y a de la vie dans la rivière » Jeux éducatifs par nos partenaires
Usagers (touristes et résidents martiniquais)	Faire connaître et découvrir la rivière Faire apprécier ses richesses Favoriser les bons comportements	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en avant les lieux de visites incontournables de la Rivière Favoriser la découverte Valoriser le patrimoine Inciter à l'utilisation des mesures respectueuses du lieu de visite 	<ul style="list-style-type: none"> Rédactionnel ou Publi-rédactionnel dans les presses d'avion + France Antilles Exposition photo professionnelle Guide d'activités sur le web et si possible en print Signalétique sur lieux de visite incitant un bon comportement
Medias	Faire valoir le potentiel, le dynamisme et engagement du territoire (éco-patrimoine, éco-tourisme,...)	<ul style="list-style-type: none"> Être présent dans les débats sur le domaine de l'eau et du territoire Faire état des améliorations concrètes Positionner la démarche responsable et d'intérêt public 	<ul style="list-style-type: none"> RP autour du comité de Rivière 2013 Relations presse, visite journalistique du territoire RP pour le lancement et les résultats des études ateliers Interfaces RP pour la signature du Contrat Articles presse quand une action est terminée Alerte « écologique » : pollution, inondation, sécheresse,...

Texte italique : avant la signature du contrat – Texte bold : après la signature du contrat

Les objectifs sont essentiellement de

- favoriser l'implication, l'adhésion des acteurs en valorisant les résultats techniques et scientifiques du Contrat de Rivière (par l'intermédiaire du suivi/bilan) auprès des différents groupes cibles (élus, gestionnaires, services de l'État, collectivités locales, socioprofessionnels de la mer, acteurs économiques et institutionnels),
- faire connaître les actions entreprises au titre de "retour d'expériences" à d'autres contrats de milieux de la Martinique, de la Caraïbe et des autres régions françaises.

La valorisation par la communication des résultats techniques des actions matérielles et immatérielles du contrat permettent plusieurs objectifs complémentaires :

- assurer la cohérence des diverses équipes qui devront être amenées à travailler dans le cadre du Contrat de Rivière : concepteurs et techniciens, entreprises qui réaliseront les travaux, opérateurs divers (formateurs, gestionnaires, mouvement associatif), socioprofessionnels et usagers de la rivière, scientifiques qui apporteront leur expertise,
- faire vivre le réseau interne d'information pour permettre un échange optimal entre les acteurs en temps réel,
- configurer et centraliser l'information acquise (les améliorations constatées, les résultats acquis des suivis/bilans), en l'adaptant aux différentes cibles en fonction de plusieurs types de moyens et de « niveaux de lecture » s'adressant aux maîtres d'ouvrage, aux opérateurs techniques et scientifiques, aux élus, aux associations, au public,
- réaliser des « focus » sur tel ou tel acteur (sa motivation, son implication, son travail ...) ou sur l'avancée de telle action ... qui pourra être décliné sur l'ensemble des supports de communication.